

**RAPPORT D'ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE  
2019**



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
LUNDI 25 FÉVRIER 2019**

## SOMMAIRE

NOTE PRELIMINAIRE.....	3
EDITORIAL.....	5
LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE.....	7
<i>Les perspectives économiques.....</i>	7
<i>Les marchés financiers et les financements proposés aux collectivités locales.....</i>	11
<i>L'environnement local.....</i>	13
<i>Les finances des collectivités locales.....</i>	16
<i>Les lois de finances.....</i>	21
LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE.....	31
<i>Budget administration générale.....</i>	32
Les recettes de fonctionnement.....	32
Les dépenses de fonctionnement.....	36
Le résultat prévisionnel 2018.....	39
La capacité d'autofinancement.....	39
La section d'investissement.....	40
<i>Budgets annexes</i>	41
Budget annexe du développement économique.....	42
Budget annexe du théâtre.....	42
Budget annexe des piscines.....	43
Budget annexe régie des ports.....	43
LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT CONSOLIDEE.....	44
L'ENDETTEMENT CONSOLIDE.....	44
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019.....	48
<i>Fonctionnement : la capacité d'autofinancement.....</i>	49
<i>Investissement : les projets à mener.....</i>	52
LES PERSPECTIVES.....	54
ANNEXES.....	55
SOURCES DOCUMENTAIRES.....	57

**NOTE PRELIMINAIRE****Les objectifs**

La présentation de ce document est une étape essentielle de la procédure budgétaire dans un objectif de transparence et de responsabilité financière des collectivités territoriales.

Elle doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité, sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

**Le caractère obligatoire et le contenu**

Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire par application de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans les collectivités concernées, l'exécutif présente à l'assemblée, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur :

- les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.  
Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- les engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations présentées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le rapport comporte, en outre, une présentation :

- de la structure des effectifs,
- des dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- de la durée effective du travail dans la commune.

Il présente également l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Depuis 2018, l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) dispose qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité présente les objectifs relatifs à :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

**La délibération et le compte-rendu de séance**

Ce rapport donne lieu à un débat lors d'une séance de l'assemblée délibérante. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport est transmis au représentant de l'État dans le Département. Il fait l'objet d'une publication.

Pour les communes, la totalité des éléments du R.O.B. doit être transmis au président de l'E.P.C.I. dont la commune est membre. De même, l'E.P.C.I. doit transmettre les éléments de son R.O.B. à ses communes membres.

### Mise en ligne par les collectivités des documents d'informations budgétaires et financières

Le décret 2016-834 du 23 juin 2016 précise les modalités de mise en ligne des documents d'informations financières prévue à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, il prévoit les modalités de mise en ligne sur le site internet des documents budgétaires dans des conditions garantissant :

- leur accessibilité intégrale et sous un format non modifiable,
- la gratuité et la facilité de leur accès par le public, pour leur lecture comme pour leur téléchargement,
- leur conformité aux documents soumis à l'organe délibérant de cette collectivité,
- leur bonne conservation et leur intégrité.

Le rapport adressé au conseil communautaire à l'occasion de la présentation sur les orientations budgétaires de l'exercice est mis en ligne sur le site internet de la collectivité, après l'adoption des délibérations auxquelles il se rapporte.

Le chapitre sur « Le contexte macroéconomique » a été rédigé en commun par la Ville de Redon et Redon Agglomération.

L'objectif de cette démarche est de présenter les informations les plus complètes possibles avec des moyens optimisés et complémentaires.



## EDITORIAL

Le débat d'orientation budgétaire est un engagement de confiance dans les rapports entre REDON Agglomération et ses habitants, ses entreprises, ses associations, les acteurs et parties prenantes du territoire. Ce rapport répond à une exigence démocratique et à une ambition de dialogue entre les élus et les habitants.

En partageant nos ambitions au regard d'une analyse financière de la période budgétaire récente, et surtout sans méconnaître les incertitudes, nous avons su faire, depuis de nombreuses années, de cette obligation un exercice de transparence démocratique et de clarification des enjeux et perspectives.

Le contexte social est complexe. La confiance des ménages et des entreprises s'essouffle fin 2018. La croissance l'économie mondiale fléchit ; ce qui aura un effet positif sur l'évolution des taux d'intérêts. Ce sont autant de signaux de prudence et d'incertitude donnés au niveau mondial et national.

REDON Agglomération a défini ses priorités mais nous devons tenir compte de cet environnement qui marquera notre économie.

En 2017, nous avons arrêté, après une large concertation, notre stratégie de développement et d'affirmation de notre attractivité, dans le Projet de Territoire de REDON Agglomération situé à la confluence de deux régions et au cœur d'un triangle inter métropolitain. Il est de la responsabilité de chacun des élus intercommunaux, des élus municipaux et de tous les acteurs de suivre cette feuille de route.

Reconnue pour son audace et sa vision, REDON Agglomération n'apportera pas de démenti à cette image en 2019, ni au-delà.

### **J'entends poursuivre ses actions en faveur de l'innovation dans le champ du développement économique.**

REDON Agglomération a d'ailleurs été sélectionnée comme territoire d'industrie et d'innovation. Le projet d'expérimentation sur la production et l'utilisation de l'hydrogène en est un bel exemple.

En prenant la qualité de communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2018, REDON Agglomération a ajusté sa position vis-à-vis des autres entités urbaines, en affirmant son intégration assise sur un champ de compétences élargi.

Le passage en communauté d'agglomération ne se limite pas à une lecture financière, avec l'accroissement de la dotation globale de fonctionnement (1.5 million d'euros). En faisant ce choix, nous avons pris le chemin d'une gestion mutualisée et responsable de nos ressources. Notre évolution significative va se poursuivre à court terme avec l'exercice de compétences nouvelles et majeures pour le territoire.

### **Dans son rapport sur la période 2013 2016, la Chambre Régionale des Comptes a mentionné la qualité de notre action en matière économique et notre bonne situation financière.**

Dans ce contexte, l'année 2019 sera encore une année de transition budgétaire et de préparation des prochaines étapes de la mise en œuvre du projet communautaire. Pour garantir nos capacités à agir, nous devons optimiser nos ressources dans une révolution annoncée de la fiscalité directe locale.

Notre collaboration fructueuse au sein de **notre intercommunalité de projet doit être mise au service de cinq défis à relever**. En effet, il ne s'agit pas seulement du fait de REDON Agglomération, mais bien de l'ensemble des acteurs du territoire, en particulier les communes et le monde économique.

Sur ce dernier point, il est évident que **l'accompagnement du développement économique est l'essence même de notre communauté**, de son histoire mais aussi le garant de sa capacité de développement à moyen et long terme. Les actions sont d'ores et déjà bien engagées, avec notamment la livraison de nouveaux espaces tertiaires, dans une configuration manquante ou insuffisante sur le territoire. Outre l'attrait d'une ville-centre, cœur de notre intercommunalité, le renforcement d'un maillage territorial et la dynamisation de toutes nos communes sont essentiels.

C'est ainsi que **le défi de l'attractivité de notre territoire pourra être relevé**. En 2018, nous avons créé un outil d'identification fort de tous les acteurs économiques, avec l'Agence d'attractivité et de développement. En 2019, elle devra poursuivre ses actions concertées, au bénéfice de la création de richesses et d'emplois.

Sans ce dernier atout, la croissance démographique de REDON Agglomération restera faible, malgré sa position géographique stratégique. Aussi, socle majeur de cet enjeu, notre conviction commune doit être de **poursuivre ou déployer une stratégie d'aménagement et d'urbanisme offensive**. C'est déjà le cas avec le projet Confluences 2030 ou les différentes collectivités engagées dans des projets de redynamisation. REDON Agglomération, avec les villes de Redon et de Saint Nicolas de Redon, a été retenue dans **l'opération cœur de ville** qui sera essentielle pour revitaliser notre cœur de territoire.

La conclusion de ces trois défis est que notre communauté a pris et prendra toutes ses responsabilités, aux côtés des 31 maires, qui doivent aussi être des acteurs du développement. Sur notre territoire, le développement est, et doit, rester polycentrique avec les pôles relais, les parcs d'activités, les commerces de centre-bourgs qui doivent irriguer toutes les communes. Cela renvoie également à notre problématique de mobilité, ou plus largement au **défi environnemental et énergétique**.

REDON Agglomération s'est emparée depuis de nombreuses années **de l'enjeu de la lutte contre le changement climatique**. Elle poursuivra son engagement volontaire, en accompagnant le développement de l'éolien ou en agissant en faveur de la limitation des gaz à effet de serre. Elle engagera l'élaboration de son Plan Climat, Air, Energie Territorial (PCAET), dans une démarche concertée et volontaire.

**Le cinquième défi sera celui du numérique**, qui revêt plusieurs segments : la téléphonie et la couverture 4G, la fibre optique, la création d'un Data center et l'inclusion numérique.

Aussi, le budget 2019 traduira, une nouvelle fois, dans les chiffres, un territoire en action, avec des élus au travail, des services organisés et efficaces. Il poursuivra la mise en œuvre de notre projet de territoire afin de garantir une dynamique renforcée de création d'emplois, de richesse économique, fiscale et d'une croissance démographique renouvelée. C'est le gage d'une action publique pérenne et efficace.

Cette année 2019 s'annonce donc riche dans la consolidation de nos réalisations et fortes de projets ambitieux pour le développement de notre territoire.

**Au quotidien, REDON Agglomération cultive le terreau de l'excellence.**

**Jean François MARY, Président**

**LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE****LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES**

Les orientations budgétaires débattues pour 2019 sont à mettre en perspective avec le contexte macroéconomique, tant pour les enjeux à court terme retraduits en partie dans la Loi de Finances de l'État pour 2019 que pour les risques futurs de nature à influencer sur les stratégies budgétaires et financières.

- **Le contexte international**

Le contexte international est, depuis plusieurs années, incertain et fragile avec des risques politiques et économiques significatifs qui impactent directement et indirectement la situation économique française :

- **L'Asie**

En Chine, les relations sont très tendues avec les États-Unis. La guerre commerciale a été déclarée en mars 2018 par le Président des États-Unis par des taxes sur l'acier et l'aluminium chinois. Les mesures et rétorsions se succèdent jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2018 avant une trêve de 90 jours seulement, laissant aux négociateurs jusqu'à début mars pour trouver un accord.

Aussi, le volume des échanges des États-Unis avec la Chine (551 milliards de dollars en 2016) est, en valeur, inférieur à celui avec l'Union Européenne (684 milliards). Mais ce conflit peut gripper le commerce mondial. Selon le Fonds Monétaire International (FMI), une guerre commerciale peut coûter 0,75% de croissance au PIB mondial. C'est énorme, comparé aux 3,5% de croissance espérés cette année.

En conséquence, la Bourse de Paris oscille au gré des nouvelles du front américano-chinois et l'Europe devient une victime potentielle de l'affrontement, comme le montre le cas de l'acier : les taxes américaines sur l'acier étranger font que de l'acier initialement prévu pour le marché américain est déversé sur le marché européen.

- **L'Amérique**

Le 24 février 2019, les Cubains se prononceront sur le projet de nouvelle Constitution via un référendum. De grands changements sont proposés : la reconnaissance de la propriété privée et de l'économie de marché, la création des postes de Premier Ministre et de Président avec un mandat présidentiel de 5 ans, renouvelable une seule fois, et, l'abandon de la référence à la « société communiste ».

- **L'Afrique**

Pays le plus peuplé d'Afrique et première économie du continent, le Nigeria renouvelle en février son Président et son Parlement. Au Sénégal, l'actuel Président va également tenter de prolonger son mandat à la tête de l'État en février. L'Algérie, enfin, devrait élire son nouveau Président en avril prochain. L'hypothèse d'un report des élections a été évoquée en décembre.

- **L'Europe**

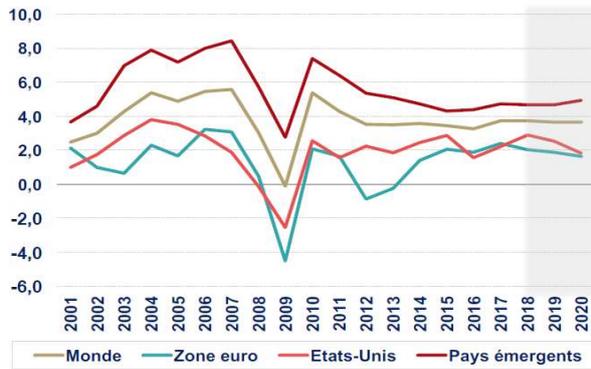
Le 29 mars 2019, le Royaume-Uni ne fera plus partie de l'Union Européenne (UE). Si les députés avaient voté en faveur de l'accord sur le Brexit négocié par Theresa May avec les 27 membres de l'Union Européenne, la sortie se faisait en douceur. Mais la forte opposition entre les députés « eurosceptiques » et « pro-UE » peut faire basculer le projet vers une sortie plus brutale.

Les relations entre la France et l'Italie connaissent une spectaculaire dégradation depuis mai 2018. Cela est dû avant tout à l'arrivée au pouvoir en Italie d'un gouvernement atypique, formé de l'alliance de la Ligue (extrême droite) et du Mouvement 5 étoiles (antisystème). Mais ce refroidissement ne saurait s'expliquer sans l'accumulation, depuis des années, d'une série de non-dits et de ressentiments. Par le passé, les relations franco-italiennes ont toujours évolué au rythme de montées de tensions aussi brutales qu'éphémères. Les négociations en vue d'un traité du Quirinal, qui devait formaliser la relation franco-italienne, à l'image du traité de l'Elysée conclu en 1963 entre la France et l'Allemagne, sont à l'arrêt.

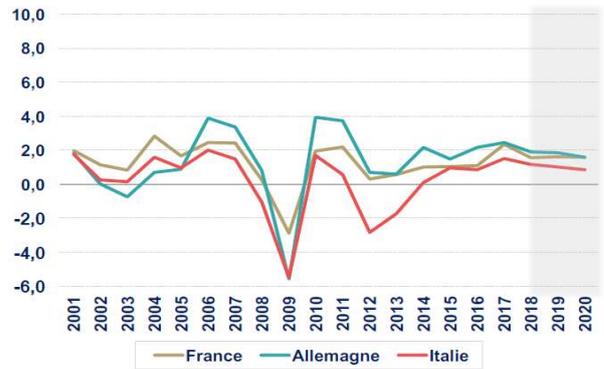
Dans ce contexte tendu, à la fin du mois de mai, la France avec les 27 autres pays membres de l'Union Européenne éliront les députés qui siégeront pour une durée de 5 ans au Parlement Européen. Une élection où la montée des extrêmes risque d'être l'enjeu majeur partout en Europe. Des élections régionales sont également prévues en Allemagne. L'Ukraine doit élire son nouveau Président en mars.

Ces incertitudes politiques ont un impact sur le contexte économique, contexte où la croissance mondiale est déjà ralentie. Tout cela renforce le sentiment de méfiance sur l'avenir.

**Croissance du PIB : historique et prévisions FMI (en %)**

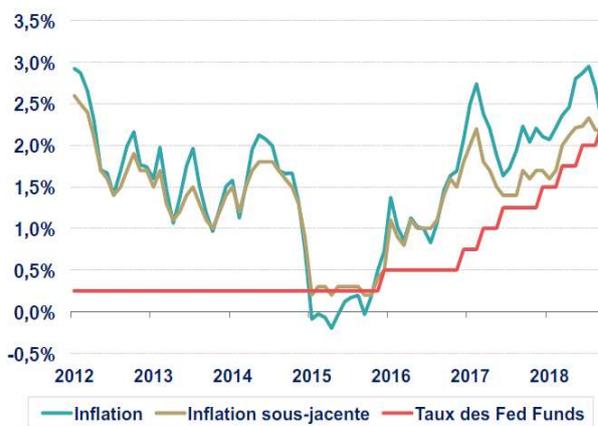


**Croissance du PIB en zone euro : historique et prévisions FMI (en %)**



Dans cet environnement incertain sans croissance, l'inflation peine à décoller en zone euro et les États-Unis bénéficient d'une meilleure situation qu'en Europe : les orientations économiques commencent à différer tant sur la méthode (politique monétaire) que sur les résultats (impact sur les taux d'intérêts).

**Inflation (en %) aux Etats-Unis et taux des Fed Funds (en %)**



**Inflation (en %) en zone euro et taux de refinancement BCE (en %)**



Sources : Thomson Reuters et Finance Active

### Taux souverains à 10 ans (en %)



L'écart (« spread ») entre les taux 10 ans américains et allemands est passé de 0,4% à 2,8% en 8 ans. La différence de rendement entre les deux zones incite les investisseurs à se tourner vers les États-Unis. De plus, il est constaté une appréciation du dollar grâce à des taux de rendement américains performants, une réforme fiscale en marche aux États-Unis et des indicateurs économiques vigoureux.

Au final, cela entraîne des valorisations boursières potentiellement surévaluées, portées par l'excédent de liquidité et les perspectives économiques aux États-Unis. Pour autant, certains observateurs économiques s'inquiètent de la solidité de cette reprise et des conséquences collatérales d'un possible ralentissement de l'économie américaine.

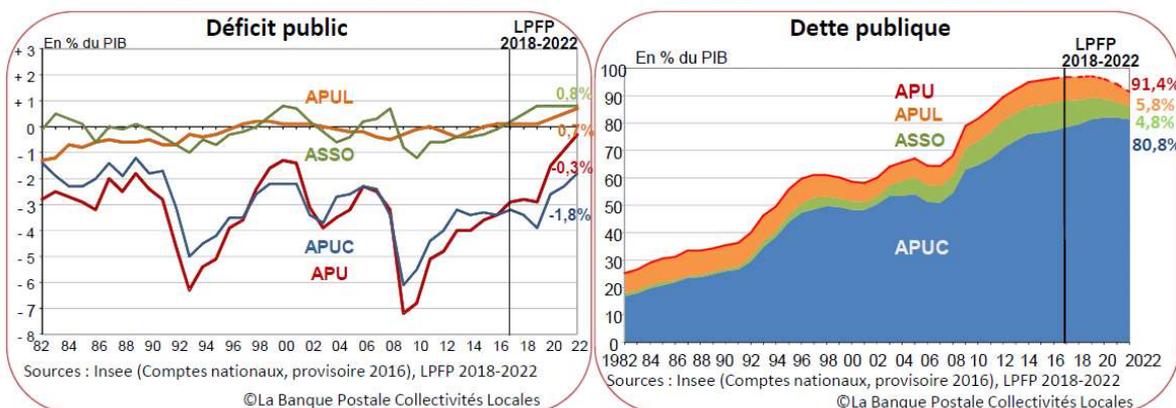
- **Le contexte en France**

Sur le plan économique, l'horizon français s'assombrit et la crise des « Gilets jaunes » perdure. Les mesures d'urgence annoncées par le Président de la République pour redonner du pouvoir d'achat aux Français coûteront approximativement 10 milliards d'euros à l'État et creuseront le déficit public à hauteur de 3,4 % du PIB. Au-delà, donc, de la limite établie des 3 % préconisés par la Commission Européenne et au-delà des engagements pris par la France devant les partenaires européens. La crise sociale impacte également le scénario retenu de croissance économique attendue.

Pourtant, après un premier semestre 2018 au ralenti, la croissance devait retrouver des couleurs tout au long du dernier semestre 2018. Pour le Gouvernement, ces signes d'amélioration constituaient une bonne nouvelle avant un léger rebond prévu en 2019 (1,8%) et un coup de frein en 2020 (1,5%). Entre janvier et novembre 2018, le nombre de chômeurs n'ayant pas du tout travaillé dans le mois avait même baissé d'environ 50 000 selon les statistiques publiées par le Ministère du travail.

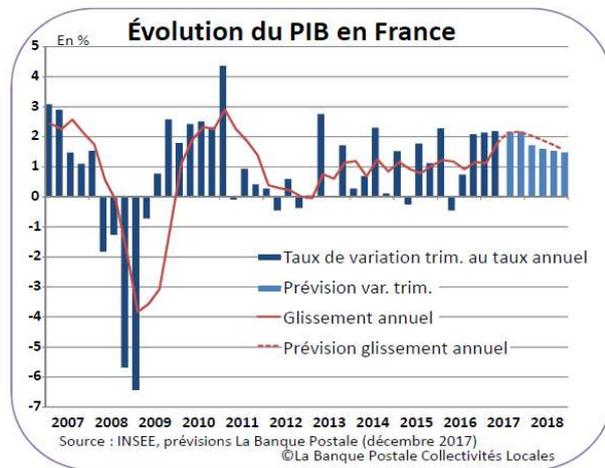
Aujourd'hui, les indicateurs et prévisions pour 2019 n'encouragent plus à l'optimisme : l'Insee et la Banque de France prévoient une croissance pour 2018 de 1,5 %, soit 0,2 point de moins que ce qu'attendait le Gouvernement, celle de 2019 pourrait être encore plus faible. La conjoncture s'apparente à un casse-tête pour le Président de la République, dont l'objectif a toujours été prioritairement une réduction du déficit public avant la relance de l'économie.

### Trajectoire des finances publiques de la loi de programmation 2018-2022



APUL : Administrations publiques locales, ASSO : Administrations de sécurité sociale, APUC : Administrations publiques centrales ; APU : Administrations publiques

Le Président de la République et son exécutif peuvent-ils également continuer les réformes profondes envisagées, maintenant que les voyants économiques sont à l'orange, que le contexte social est « crispé » ?



Principaux indicateurs économiques (moyennes annuelles)	2017	2018e
Taux de croissance du PIB	1,8%	1,8%
Taux d'inflation	1,0%	1,4%
Taux de chômage	9,3%	9,3%

e : estimation  
© La Banque Postale Collectivités Locales  
Source : INSEE, prévisions LBP (décembre 2017)

**En résumé, sur les perspectives économiques :**

- les facteurs de risque prennent de l'ampleur : États-Unis et Chine qui pèsent sur l'économie mondiale, situation politique et économique qui fragilise la zone euro, accord sur le Brexit qui semble lointain,
- un ralentissement de la croissance mondiale,
- une surévaluation potentielle des marchés boursiers,
- une croissance française pénalisée par un climat social compliqué et des réformes difficiles à mettre en œuvre.

**LES MARCHES FINANCIERS ET LES FINANCEMENTS PROPOSES AUX COLLECTIVITES LOCALES**

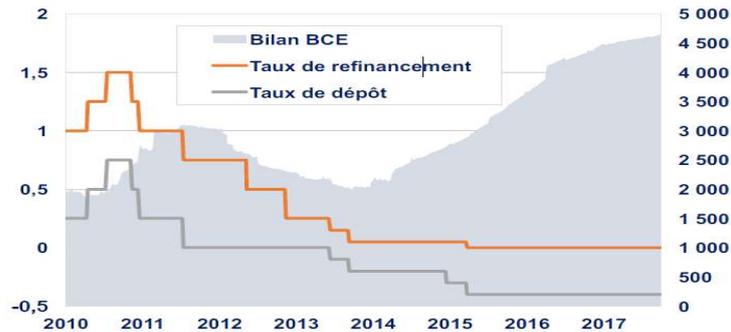
• **Les marchés financiers**

La Banque Centrale Européenne (BCE) entame actuellement son resserrement monétaire :

- réduction du rythme de rachat d'actifs de 30 Mds€ / mois à 15 Mds€ / mois depuis octobre 2018,
- arrêt du programme de rachat d'actif à la fin de l'année,
- réinvestissement des tombées d'amortissement pendant une période prolongée.

La BCE prévoit ainsi de maintenir ses taux d'intérêt directeurs à leurs niveaux actuels « au moins jusqu'à la fin de l'été 2019 ».

**BCE : taux directeurs (en %) et bilan (en Mds€, éch. de droite)**



Suite au resserrement monétaire planifié sur la fin de l'année, les taux pourraient remonter très progressivement :

**Euribor 3M : historique et prévisions BCE (en %)**



Sources : BCE et Finance Active

**Taux de swap 10 ans (en %)**



Sources : BCE et Finance Active

La situation internationale et ses conséquences sur les marchés financiers ont un impact direct à la fois sur la Loi de Finances (Révision de la croissance) et sur les financements proposés aux collectivités.

• **Les financements proposés aux collectivités**

Malgré un environnement financier tendu, l'offre aux collectivités reste abondante et avantageuse. Les acteurs sont nombreux qu'ils soient publics ou privés :

Banques privées	Banques publiques	Autres
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Banques françaises</b> La Banque Postale ; Caisse d'Epargne ; Crédit Agricole ; Crédit mutuel ; Arkéa ; Société Générale ; Crédit coopératif ; Crédit foncier, Agence France Locale, BFM ...</li> <li>• <b>Banques étrangères</b> PBB ; SaarLB ; Helaba</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caisse des Dépôts et Consignations / <b>Banque des Territoires</b></li> <li>• Banque européenne d'investissement (<b>BEI</b>)</li> <li>• Agence française de Développement (<b>AFD</b>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plateformes de financement</li> <li>• Financements participatifs</li> <li>• Emissions obligataires / Placement privé</li> </ul>

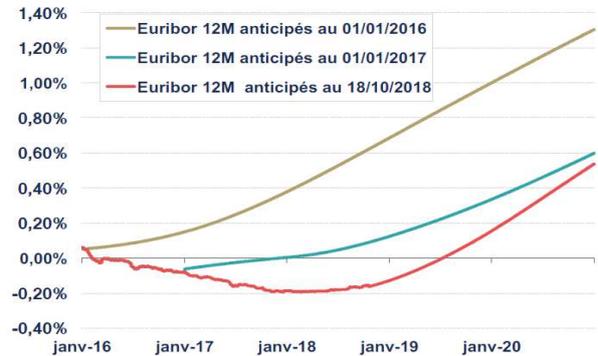
Les taux restent, pour le moment, faibles et permettent aux collectivités d'emprunter à long terme sans générer des frais financiers importants.

**Taux fixe 15 ans amortissable et Euribor 03M**



Source : Finance Active

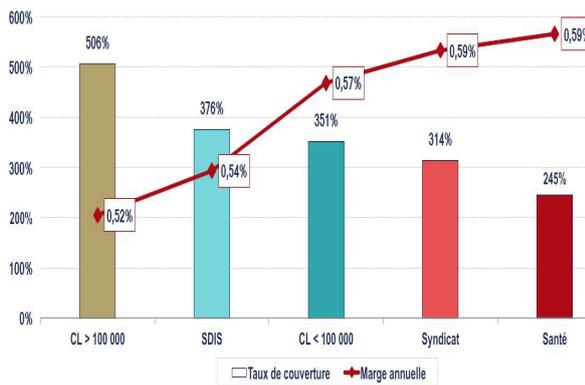
**Evolution des anticipations d'Euribor 12M depuis 2016**



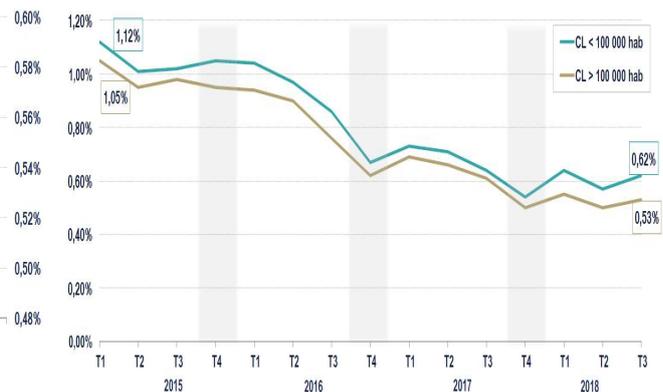
Source : Finance Active

De plus, face à la concurrence entre banques dont les liquidités sont importantes, les réponses aux consultations sont nombreuses, les marges diminuent et bénéficient aux collectivités.

**Financement long terme (collectivités et EPS) : taux de couverture et marges sur variable (éch. D)**



**Financement long terme variable (collectivités) : marges bancaires moyennes (E3M, hors floor 0,00% et maturités ≥ 15 ans)**



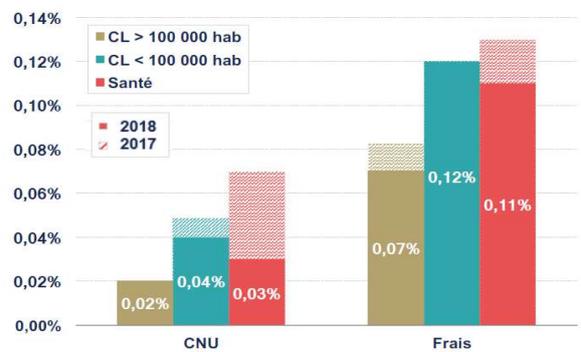
Sur les lignes de trésorerie (financement à court terme), les marges sont également performantes et les frais sont en baisse.

**Ligne de trésorerie (collectivités et EPS) : moyenne des taux et marges proposés**



Source : Finance Active

**Ligne de trésorerie (collectivités et EPS) : moyenne des CNU et frais annexes**



Source : Finance Active

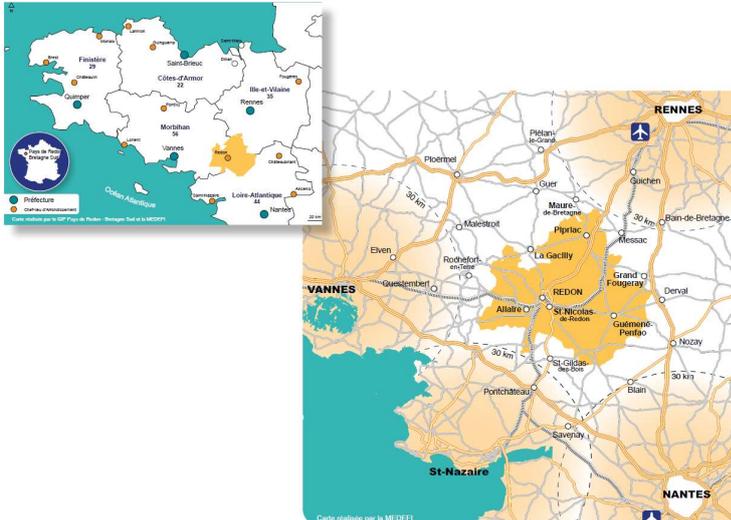
**En résumé sur les marchés financiers et les financements proposés aux collectivités locales :**

- un environnement bien orienté : des taux bas, une liquidité abondante, des marges bancaires compétitives,
- remontée progressive des taux longs et des taux courts à partir du second semestre 2019 mais restant à des niveaux bas.

**L'ENVIRONNEMENT LOCAL**

Ces éléments issus des données publiées par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine et l'Agence d'attractivité et de développement présentent le territoire sous de multiples paramètres (population, logements, ...). Elles sont utiles pour une bonne compréhension du territoire.

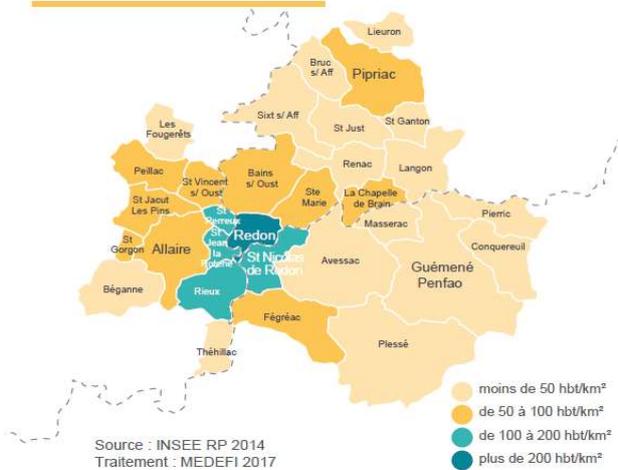
Dans un souci de comparaison, les données exposées ci-après n'ont pas été actualisées, malgré leur disponibilité pour certaines.



Le territoire couvre une superficie de 991 km<sup>2</sup>. Il représente 31 communes.

• La population

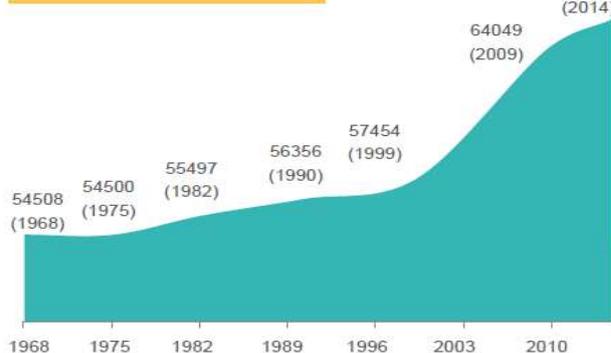
Densité (hab/km<sup>2</sup>)



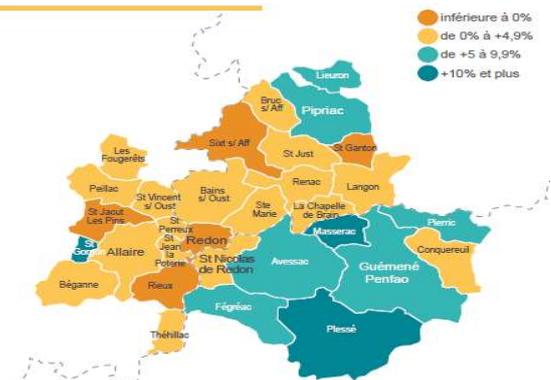
La population est de 65 778 habitants (+ 2,7 % habitants en 5 ans). Le territoire présente une densité modeste de population (66 habitants/km<sup>2</sup>, contre 120 habitants/km<sup>2</sup> en moyenne en Bretagne). Redon concentre 15% des habitants du territoire.

Depuis 2009, le nombre d'habitants augmente moins vite qu'au début des années 2000, voire diminue dans certaines communes, y compris dans la ville-centre. L'augmentation est principalement due à l'installation de nouvelles populations, notamment sur la partie ligérienne du territoire.

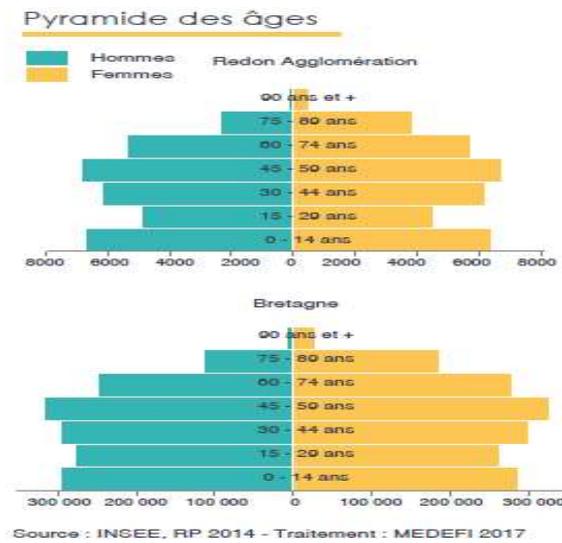
Évolution du nombre d'habitants entre 1968 et 2014



Évolution du nombre d'habitants entre 2009 et 2014



Le territoire présente un «déficit» significatif de population âgée de 15 à 29 ans, notamment en raison du départ des jeunes pour poursuivre un parcours de formation et / ou pour décrocher leur premier emploi en dehors du territoire. Après l'âge 40 ans, de nouvelles populations viennent s'installer. Comme pour beaucoup d'autres territoires, la part des personnes de plus de 60 ans augmente régulièrement. De 24 % en 2009, elle est passée à près de 27 % en 2014.



**Répartition par tranche d'âge**

	Redon Agglomération	Bretagne
2 ans et moins	3%	3%
3 à 17 ans	20%	19%
18 à 24 ans	6%	8%
25 à 39 ans	16%	17%
40 à 64 ans	35%	33%
65 ans et plus	20%	20%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : INSEE RP 2014 - Traitement : MEDEFI 2017

• **L'emploi**

33 % des actifs du territoire sont des ouvriers (contre un quart en Bretagne). La prégnance des activités industrielles est en effet une des spécificités du territoire. En revanche, les cadres et représentants des professions intellectuelles supérieures sont deux fois moins nombreux sur le territoire que ce qui est observé en Bretagne.

**Statuts et conditions d'emploi des actifs travaillant sur le territoire**

	Redon Agglomération	Bretagne
<b>Salariés</b>	<b>84%</b>	<b>88%</b>
<i>CDI ou titulaire fonction publique</i>	70%	75%
<i>CDD</i>	9%	8%
<i>Intérim</i>	2%	2%
<i>Emplois aidés</i>	1%	1%
<i>Apprentissage - stage</i>	2%	3%
<b>Non salariés</b>	<b>16%</b>	<b>12%</b>
<i>Indépendants</i>	10%	7%
<i>Employeurs</i>	6%	5%
<i>Aides familiaux</i>	0%	0%

Source : INSEE, RP 2014 - Traitement : MEDEFI 2017

**Répartition des emplois par fonction**

	Redon Agglomération	Bretagne
Fabrication	14%	10%
Services de Proximité	11%	10%
Santé, Action Sociale	10%	10%
Gestion	9%	11%
Distribution	9%	8%
Bâtiment-Travaux Publics	8%	7%
Transports, Logistique	7%	8%
Entretien, Réparation	7%	8%
Agriculture	7%	5%
Education, Formation	5%	5%
Administration publique	5%	9%
Commerce inter-entreprises	3%	3%
Prestations Intellectuelles	2%	3%
Culture, Loisirs	2%	2%
Conception, Recherche	1%	2%

Source : INSEE, RP 2014 - Traitement : MEDEFI 2017

Plus du tiers des actifs du territoire va travailler en dehors du territoire. Les métropoles voisines (Rennes et Nantes) sont les principales destinations de ces travailleurs.

Sur le territoire, 21 100 personnes occupent un emploi et sont salariés du secteur public ou privé (84 %) et artisans, commerçants, chefs d'entreprise ou encore chefs d'exploitation agricole (16 %).

La répartition de ces emplois par fonction est proche de celle observée en moyenne en Bretagne, exceptions faites de l'administration publique (4 points en moins) et de la fonction « Fabrication » (4 points en plus). Cette différence s'explique par la prégnance des activités industrielles sur le territoire : ce secteur représente 17% des emplois sur le territoire.

Près du quart des postes salariés est localisé dans des entreprises de moins de 10 salariés (6 points de plus que la moyenne bretonne). La proportion du nombre de salariés travaillant pour des très petites entreprises (TPE) est donc importante sur le territoire, avec pour incidence un maillage de l'emploi salarié.

Depuis 2013, le volume de postes salariés est en augmentation sur le territoire (+ 8%), avec de fortes disparités selon le secteur observé :

- Environ 125 postes en moins dans l'industrie en 5 ans ;
- 11% de postes en moins depuis 2013 dans la construction, soit environ 130 postes salariés disparus ;
- une augmentation de 18% du nombre de postes dans les services marchands (plus de 1000 postes) dont 90% sont dus aux activités de soutien des agences de travail temporaire ;
- une progression de 10% du nombre de postes salariés dans les services non marchands, représentant la création nette d'environ 200 postes dans ce secteur.

Le territoire est marqué par deux éléments :

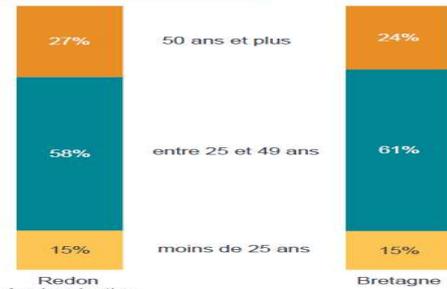
- une surreprésentation de l'agriculture, secteur qui génère peu d'emplois car les exploitations agricoles du territoire sont globalement de petites exploitations dont l'activité dominante est la production bovine,
- une sous-représentation des services marchands, qui représentent 55 % des établissements contre 61 % en Bretagne.

Autre élément notable : la spécificité industrielle du territoire ne tient pas tant au fait du nombre d'établissements présents qu'au nombre d'emplois que ce secteur génère sur le territoire.

• **Le chômage**



Répartition par tranche d'âge



Source : STMT, Pôle emploi déc. 2017  
Traitement : AGENCE 2018

Catégorie A : demandeur d'emploi tenu de rechercher un emploi, sans emploi / Catégorie B : demandeur d'emploi tenu de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite inférieure ou égale à 78 heures dans le mois / Catégorie C : demandeur d'emploi tenu de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite supérieure à 78 heures dans le mois

Évolution annuelle selon la catégorie

	Déc. 2017	Évolution annuelle	evol. annuelle Bretagne
Catégorie A	3016	-1%	-1%
Catégorie B	868	-4%	+1%
Catégorie C	2011	+6%	+8%

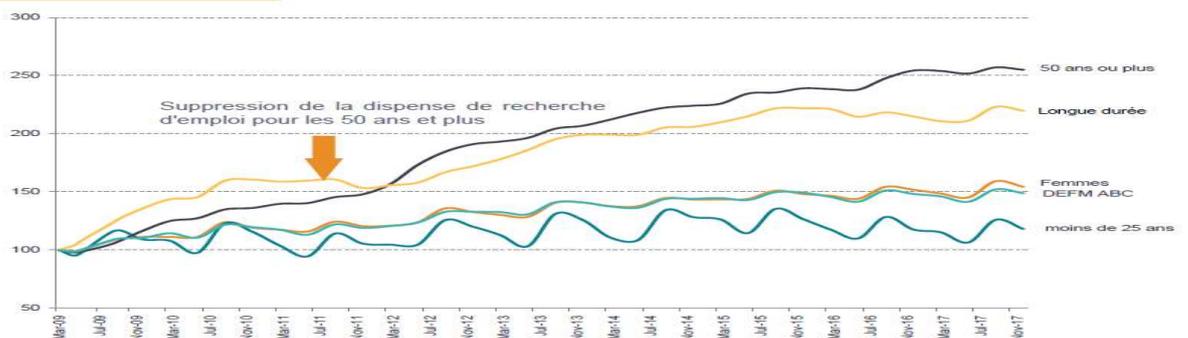
Source : STMT, Pôle Emploi déc. 2017 Traitement : AGENCE 2018

Évolution annuelle selon le niveau de formation

	Déc. 2017	Évolution annuelle	evol. annuelle Bretagne
Sans diplôme	330	-8%	-1%
CAP ou BEP	3039	+1%	-1%
Bac ou Bac pro	1317	-1%	+1%
Bac+2	633	+3%	+2%
Bac +3 et plus	547	+4%	+4%

Source : STMT, Pôle Emploi déc. 2017 Traitement : AGENCE 2018

Évolution depuis mars 2009 (en base 100)



Source : DIRECCTE Bretagne, Pôle emploi  
Traitement : AGENCE 2018

## LES FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES

Depuis plusieurs années, différents évènements (refonte territoriale, contribution au redressement des finances publiques, contexte macroéconomique) sont venus nourrir toute une série de questions quant à la capacité des collectivités locales à s'adapter.

A travers les trois indicateurs classiques, que sont l'épargne brute, le niveau d'investissement et l'encours de dette, il s'agit ici de constater les choix faits par les collectivités locales.

D'une approche globale des finances locales, tout niveau de collectivités locales confondu, pour appréhender le poids des collectivités dans les finances de l'État et ses enjeux, il apparaît désormais nécessaire d'apprécier le bloc local (établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et communes), isolément et de façon dissociée.

- **Des finances locales globalement « au vert »**

Alors que plusieurs éléments militaient en faveur de la reprise des investissements locaux (stabilité institutionnelle avec une carte intercommunale recomposée, l'arrêt de la baisse des dotations de l'État et le mi-parcours du cycle traditionnel d'investissement local), force est de constater que les collectivités (Région, Département, Métropole, EPCI, Commune) ont finalement maintenu un certain attentisme.

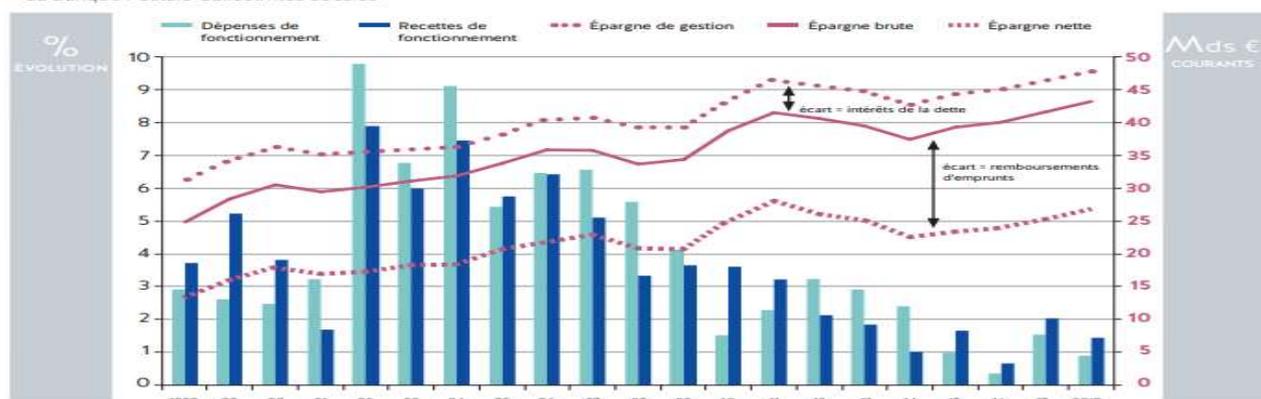
En effet, les incertitudes sur les suites et conséquences de la suppression de la taxe d'habitation, couplées à la posture sans précédent imposée aux collectivités par l'État pour la participation au redressement des finances publiques, rendent les collectivités locales particulièrement inquiètes et donc prudentes sur leurs marges de manœuvre futures. Seront-elles finalement en mesure de poursuivre leur développement et *a minima* d'assurer le fonctionnement courant de leurs équipements et services publics ?

En passant d'un pilotage de la ressource à la fixation d'un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement, l'État finalement limite les initiatives locales et conforte l'attentisme obligatoire que les élus locaux se voient imposer en tant que garant de la situation financière de leur collectivité.

Encore une fois, les collectivités vont devoir relever le défi imposé par l'État dans cette nouvelle épure, puisque leurs dépenses de fonctionnement ne devraient finalement progresser que de 0,9 % en 2018, contre les 1,2 % fixés comme objectif par l'État. En rapprochant cette évolution d'une dynamique encore présente des recettes de fonctionnement, toutefois non portée par le levier fiscal, l'épargne brute des collectivités devrait progresser de 4,9 %, et servirait ainsi la baisse du déficit public.

### LES COMPOSANTES DE L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

© La Banque Postale Collectivités Locales

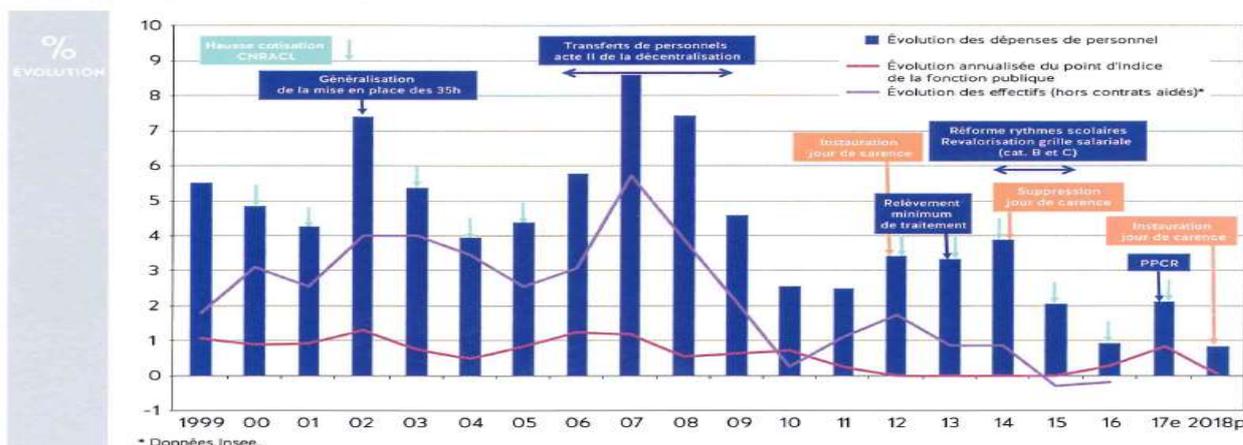


Source : La Banque Postale

Sur le champ de la dépense, les collectivités ont poursuivi leurs efforts de gestion pour absorber notamment l'inflation *a minima* et ont bénéficié d'une baisse de leurs charges d'intérêt sous le double effet du désendettement et de conditions d'accès à l'emprunt très favorables (taux, marges, commission). Pour autant, le respect de l'objectif de dépenses s'explique par le poste principal des dépenses de fonctionnement que sont les charges de personnel. En 2018, plusieurs mesures exogènes concourent à une meilleure maîtrise de la masse salariale, exception faite de la suppression progressive des emplois aidés en partie intégrée : le gel d'un an des mesures du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), et le rétablissement de la journée de carence.

## ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET PRINCIPAUX DÉTERMINANTS

© La Banque Postale Collectivités Locales



\* Données Insee.

Source : La Banque Postale

En 2018, la reprise des investissements amorcée en 2017 devrait se confirmer, mais toutefois à un niveau toujours nettement inférieur à ce qui a pu être observé sur le précédent mandat. Marqueur de la prudence des collectivités certainement, associé à un ralentissement des subventions publiques, les collectivités devraient couvrir leur besoin de financement par des ressources propres, autrement dit sans recours massif à l'endettement. En 2018, l'épargne nette devrait couvrir près de la moitié des investissements.

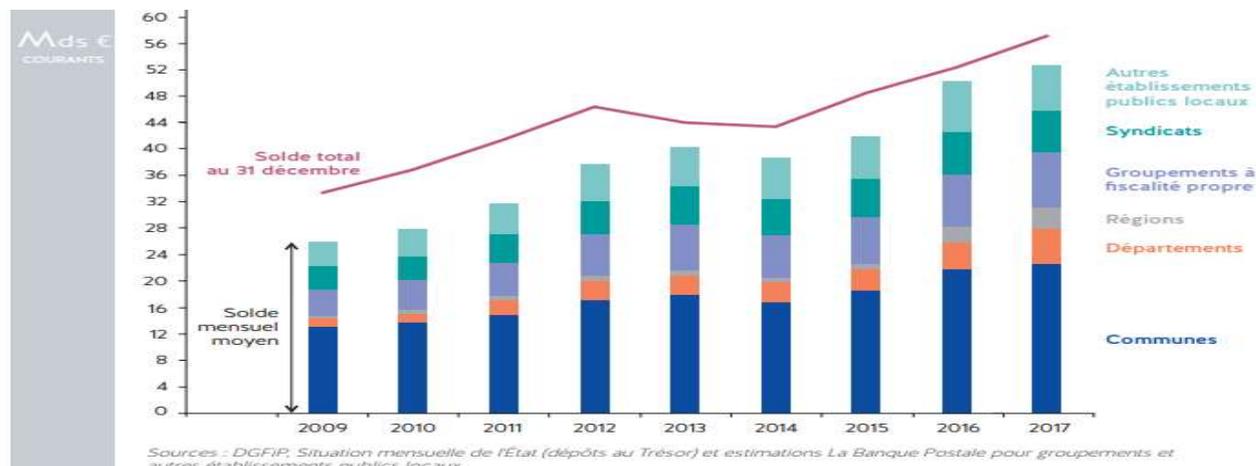
## FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS LOCAUX

© La Banque Postale Collectivités Locales



Source : La Banque Postale

Des recettes encore dynamiques, des dépenses contenues, un recours limité à l'emprunt et un niveau d'investissement contenu des collectivités aboutissent naturellement à l'amélioration de la situation financière des collectivités, et donc de leur niveau de trésorerie. N'est-ce pas de nature à renforcer les conditions de participation des collectivités au redressement des finances publiques ?



Sources : DGFIP. Situation mensuelle de l'État (dépôts au Trésor) et estimations La Banque Postale pour groupements et autres établissements publics locaux.

Source : La Banque Postale

Bien que la situation financière globale apparaisse préservée, il n'en demeure pas moins que des mesures ont été prises par les différentes strates de collectivités pour préserver leurs marges de manœuvre.

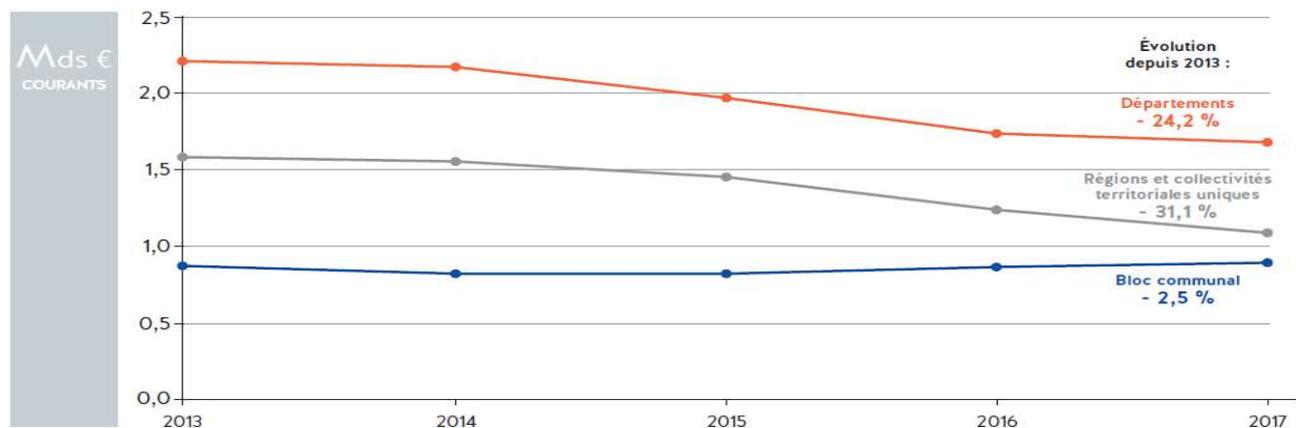
Elles doivent effectivement faire face à la baisse des dotations de l'Etat, accentuée par la politique de péréquation, par le transfert de charges dynamiques vers les Régions et Départements, sans compensation intégrale, dans un contexte économique morose, par des engagements vis-à-vis des partenaires européens et par l'encadrement des dépenses avec ses sanctions et bonifications.

Le défi pour les collectivités est de supporter ces contraintes nouvelles et d'en anticiper d'autres, dans un esprit d'extrême prudence.

Cette stratégie peut s'illustrer par l'évolution des subventions d'investissement entre collectivités locales : une baisse sensible est à noter pour les deux principaux pourvoyeurs de subventions à destination du bloc local que sont le Département et la Région.

### SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ENTRE COLLECTIVITÉS LOCALES

© La Banque Postale Collectivités Locales



Sachant que l'encadrement des dépenses n'a été mis en œuvre qu'à compter de 2018, il convient d'être particulièrement inquiet sur cette source de financement dans les prochaines programmations pluriannuelles d'investissements.

- **Des finances du bloc local marquant le transfert vers l'intercommunalité**

Pour mémoire, en 2017, la cartographie des collectivités territoriales a connu une évolution sans précédent sous l'effet de la loi NOTRe. Ainsi, c'est la disparition de près de 40 % des EPCI, au profit de structures plus importantes avec une concentration plus forte de la population. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce même phénomène de regroupement s'est poursuivi, mais dans une moindre proportion.

→ **Sur le plan de l'épargne** : les communes devraient bénéficier d'un net rebond de leur épargne brute (+ 6,4 %), alors que les groupements à fiscalité propre subiraient une légère baisse (- 2,5 %). Comment expliquer cet écart ?

Communes	Groupements à fiscalité propre
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Des recettes de fonctionnement dynamiques (+ 1,5 %) sous l'effet : <ul style="list-style-type: none"> <li>- des bases fiscales et non des taux,</li> <li>- des droits de mutation à titre onéreux dans un contexte de taux bas,</li> <li>- du renforcement de la péréquation (DSR, DSU),</li> <li>- de la montée des produits des services avec la mise en place du forfait post-stationnement, depuis la réforme de la décentralisation du stationnement payant.</li> </ul> </li> <li>✓ Une évolution très modérée des dépenses de fonctionnement (+ 0,7 %) <ul style="list-style-type: none"> <li>- une quasi stabilité des frais de personnel (+ 0.3 %) représentant 54 % des dépenses, pour les raisons évoquées préalablement,</li> <li>- des charges d'intérêts de la dette en retrait en raison d'un faible recours à l'emprunt.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Des recettes de fonctionnement en moindre progression (+ 1,6 %) par rapport aux années précédentes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- des dotations de l'État quasiment stables, notamment en raison de la non-minoration de la dotation de compensation de la réforme de la TP,</li> <li>- un net ralentissement des recettes fiscales (+ 1,7 % après + 7,1 %) : évolution CVAE faible, levier fiscal limité, réforme TASCOM.</li> </ul> </li> <li>✓ Une évolution des dépenses de fonctionnement ralentie : + 2,2 % après + 4.3 % <ul style="list-style-type: none"> <li>- des dépenses de personnel en croissance sous l'effet des transferts (en 2016 : communes : - 1,1 % / EPCI : + 4.8 %) et du développement des compétences,</li> <li>- l'impact des charges de fonctionnement induites par les dépenses d'équipements structurants,</li> <li>- une progression des attributions de compensation négatives, signe d'une montée en compétences des groupements,</li> <li>- des intérêts de la dette stabilisés grâce aux taux bas, malgré une montée en charge constante de l'encours.</li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Une forte progression de l'épargne brute (+ 6,4 %) et de l'épargne nette (+ 13,41 %)</li> <li>⇒ Le dégagement de marges de manœuvre supplémentaires, hors levier fiscal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Un recul de l'épargne brute de 2,5 %, en raison d'un effet ciseau, après une forte croissance en 2017 (+ 11,6 %)</li> <li>⇒ Une épargne nette marquée par l'endettement</li> </ul>

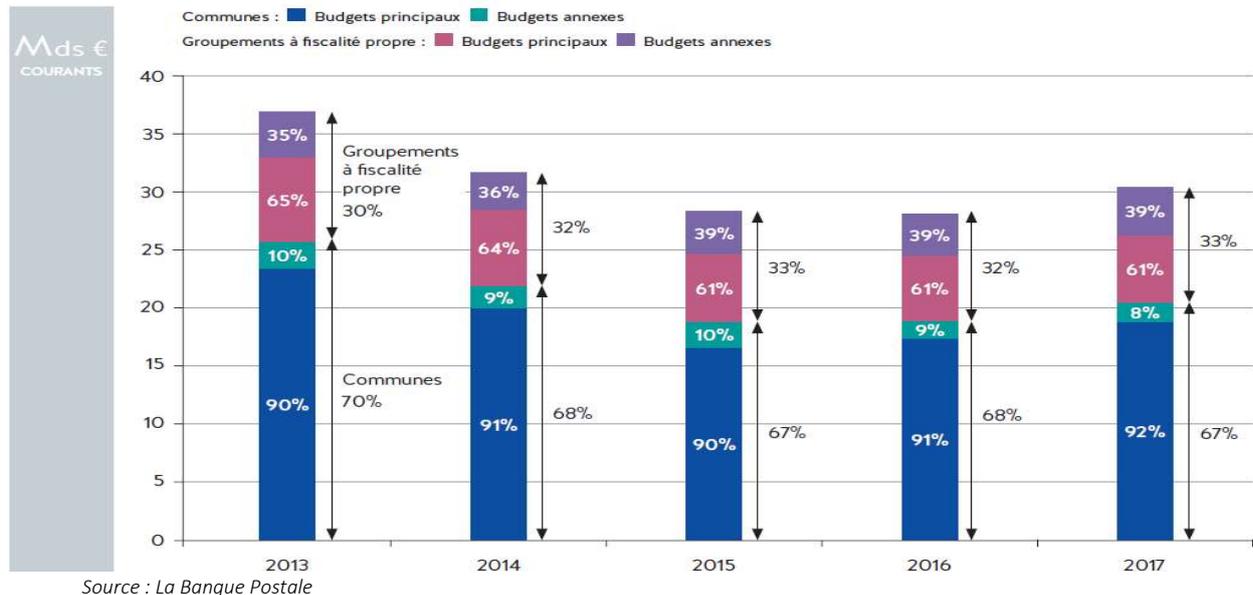
→ Sur le plan des investissements, compte-tenu des marges de manœuvre dégagées, les dépenses d'investissement des communes devraient progresser, en 2018, pour la troisième année consécutive (+ 7.2 %). La même reprise est observée au niveau intercommunal, mais avec un plan de financement différent.

Communes	Groupements à fiscalité propre
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Des dépenses d'équipement augmentant sur un rythme élevé : + 8 % après + 8.8 % en 2017.</li> <li>✓ Une structure de financement détournée de l'endettement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 73 % portés par l'épargne nette, le FCTVA et les subventions / participations reçues (dont DETR et DSIL en progression),</li> <li>- une augmentation limitée de l'encours de dette : + 0,3 % après + 0,8 %.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une reprise confirmée des dépenses d'investissement : + 8.9 %.</li> <li>✓ Une structure de financement « tous azimuts » : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 66 % portés par l'épargne nette, le FCTVA et les dotations d'équipement de l'État,</li> <li>- une forte augmentation de l'encours de dette : + 2,5 %, avec la forte hausse du recours à l'emprunt (+ 17 %),</li> <li>- un prélèvement sur le fonds de roulement.</li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Un rôle d'investisseur maintenu mais circonscrit aux capacités propres</li> <li>⇒ Un endettement stable préservant les capacités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Un endettement certain des groupements, aux effets induits sur les futures marges</li> <li>⇒ Un rôle d'investisseur conséquent notamment sur les budgets annexes</li> </ul>

Malgré une reprise des investissements du bloc communal, depuis 2016, il demeure à un niveau inférieur aux programmes engagés précédemment.

### DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DU BLOC COMMUNAL

© La Banque Postale Collectivités Locales



De cette approche comparative, il ressort que les pactes fiscaux et financiers du prochain mandat marqueront certainement la transformation des relations au sein du bloc local.

#### En résumé sur les finances des collectivités locales :

- Des indicateurs financiers toujours « au vert », illustrant la réactivité des collectivités : des dépenses de fonctionnement maîtrisées et une épargne brute toujours en progression,
- une situation d'attentisme marquant la prudence et le manque de visibilité partagés par les collectivités,
- une inquiétude à pouvoir tenir sur la durée, les objectifs imposés par l'État, et ce, d'autant plus avec les mesures récentes adoptées par l'État aux effets négatifs sur les indicateurs nationaux.

## LES LOIS DE FINANCES

Le 28 décembre dernier, le Parlement a approuvé la seconde Loi de finances de la mandature, dans un contexte national tendu et rempli d'attentes aux impacts budgétaires réels. Malgré cela, la Loi de programmation pluriannuelle des 2018 - 2022 a été maintenue dans sa version initiale.

A ce jour, le socle d'intervention budgétaire des collectivités territoriales reposera donc pour 2019 sur :

- La Loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- la Loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2018-2022,
- le grand plan d'investissement 2018-2022.

La préparation des budgets locaux va s'effectuer dans un contexte inédit car le Gouvernement a annoncé, pour le premier semestre prochain, une loi spécifique à la réforme de la fiscalité locale. Bien que des contours de la réforme s'esquissent au travers des propositions et positions diverses, il n'en demeure pas moins que cette loi devrait une nouvelle fois marquer une évolution majeure dans les relations entre l'État et les collectivités, mais également entre les différentes strates de collectivités.

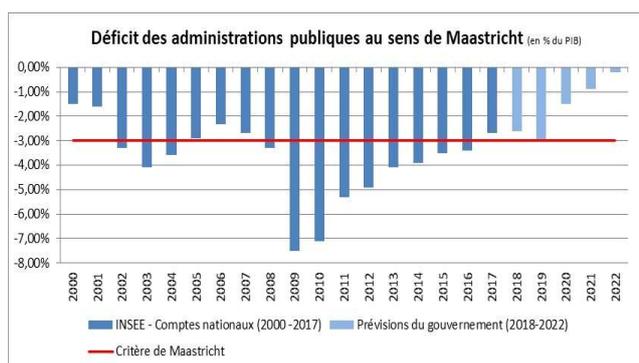
Au final, à l'issue du parcours parlementaire, le projet de Loi de Finances a triplé de volume, par rapport à sa version initiale, avec l'examen notamment de près de 10 000 amendements.

Aussi, dans la continuité de 2018, cette méthode marque une rupture radicale dans les relations entre l'État, avec le maintien de moyens contraignants pour atteindre les objectifs, qui demeurent maintenus. Quel impact à court terme pour les collectivités dans leur participation au redressement des finances publiques, et donc au respect des engagements vis-à-vis des partenaires européens ?

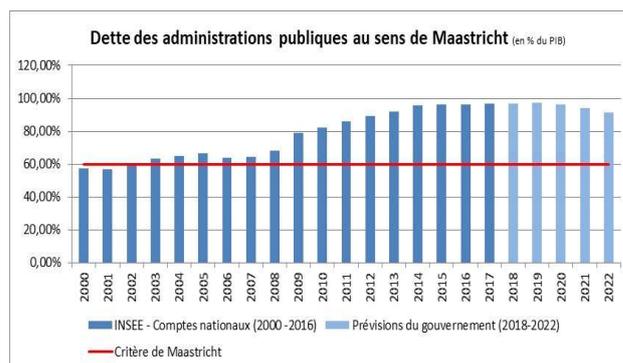
### • Les chiffres clés de préparation portés par l'État

Le contexte est inédit pour les collectivités territoriales, mais également pour le Gouvernement et le Parlement, lors de l'examen du projet de Loi de Finances pour 2019, en raison du mouvement social porté par les « gilets jaunes ». Courant décembre 2018, le Gouvernement a présenté différentes mesures en faveur du pouvoir d'achat, dont les effets sont directs, dès 2019, sur les dépenses publiques, mais aussi sur le déficit.

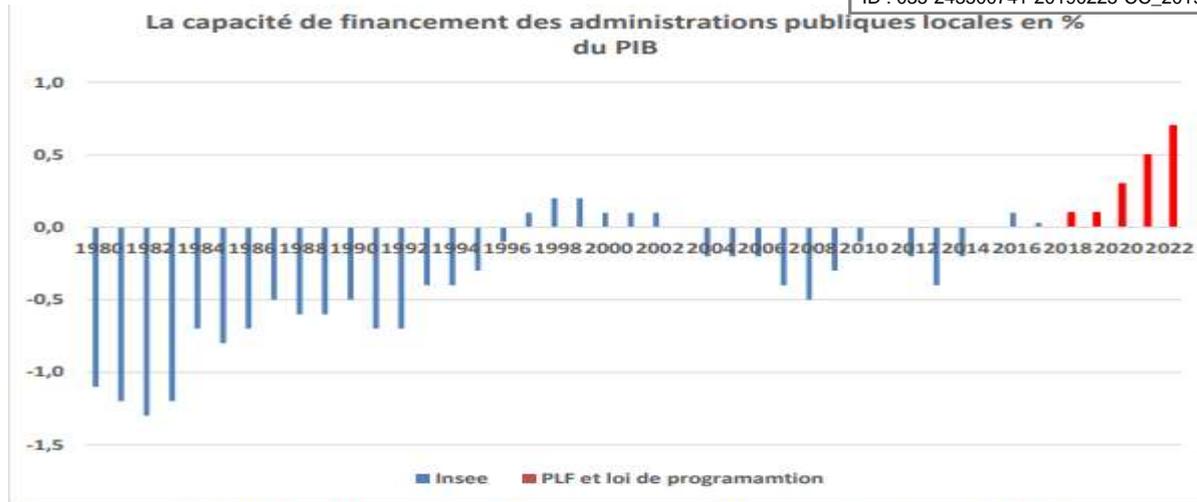
En dehors d'une anticipation de déficit public sans doute à 3,4 % du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2019, formulée par le Gouvernement courant décembre, sous l'effet du financement des mesures annoncées, la trajectoire jusqu'à 2022 n'a pas évolué.



Sources : Données issues des comptes nationaux et du LPPF 2018-2022



Pour autant, la sincérité, ou du moins la capacité à répondre à ces objectifs, apparaît compromise pour plusieurs raisons. Nombreux observateurs économiques s'interrogent sur la capacité réelle des collectivités à remplir le contrat de façon cumulée alors qu'historiquement elles n'ont jamais atteint de tels niveaux d'excédent de financement. A cela s'ajoutent un contexte économique morose et des tensions sociales non apaisées.



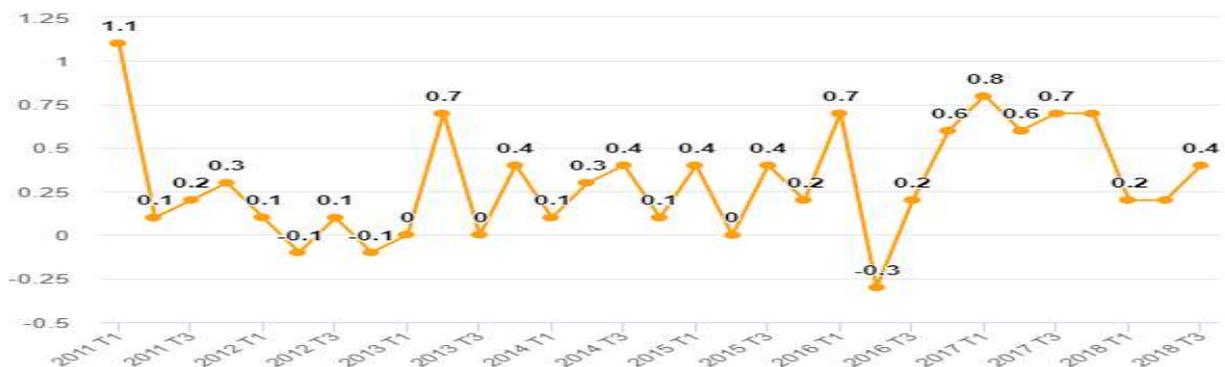
Source : Insee, PLF 2019 et loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 ; FIPECO.

En 2017, la préparation budgétaire s'était engagée dans un contexte économique plus favorable, en ce sens que la croissance du second trimestre 2017 marquait un léger rebond. Sur cette base, le Gouvernement tablait sur une croissance annuelle de 1,7 % jusqu'en 2021 puis 1,8 %. Ces hypothèses étaient d'ailleurs concordantes avec celles de l'INSEE et des économistes.

Pour autant depuis 2018, la croissance semble avoir repris son évolution en « dents de scie », telle qu'observée depuis 2011. Le léger élan positif du 3<sup>ème</sup> trimestre, sans compter sur les effets négatifs du mouvement des « gilets jaunes », serait de toute façon insuffisant à atteindre l'objectif du Gouvernement.

Selon l'INSEE, la croissance 2018 devrait être de 1,5 %, quand le Gouvernement affirmait 2 % au printemps dans son programme de stabilité devant la Commission Européenne.

ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU PIB EN %



Source : Le Figaro

- **Les novations 2018 : point d'étape**

Le rapport d'orientation budgétaire pour 2018 mettait en exergue une véritable novation dans les relations entre l'État et les collectivités. Qu'en est-il un an après ?

- **La suppression progressive de la taxe d'habitation, préalable à la réforme de la fiscalité**

Promesse de campagne du candidat Emmanuel Macron, au nom du pouvoir d'achat, la Loi de Finances pour 2018 a entériné la suppression progressive de la taxe d'habitation au titre des résidences principales, à raison de 70 % payés en 2018, puis 35 % en 2019. Cette mesure concerne 80 % des foyers bénéficiaires.

Pour mémoire, cette mesure *a priori* sans incidence pour les budgets locaux, avait reçu la réserve du Conseil Constitutionnel quant au respect du principe d'égalité des contribuables devant l'impôt. Pour autant, il avait validé le principe du dégrèvement en faveur des collectivités, s'agissant d'une première étape de la refonte de la fiscalité locale. Le Conseil restera vigilant à la prochaine loi sur la situation des contribuables devant l'impôt. Cet objectif national se réalise de façon disparate sur le territoire national. A l'échelle départementale, les moyennes s'échelonnent entre 56 % et 88 %.

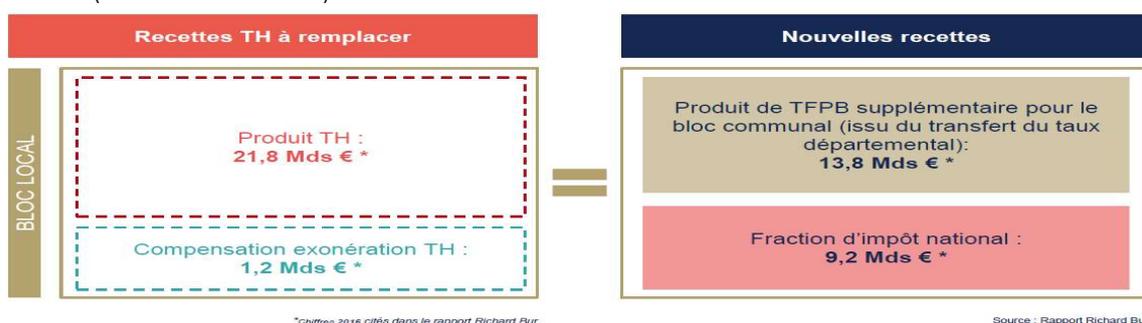
Sur ce sujet, la colère des élus est croissante vis-à-vis d'un gouvernement ne disposant pas d'éléments concrets sur le financement de cette réforme, qui coûterait à terme 22 milliards d'euros à l'État. Les élus interpellent sur le maintien d'une dynamique des ressources locales, sur la nécessité de conserver un lien avec le contribuable, sur la place usagers/contribuables,... autant de questionnements sans réponse claire à un an de l'échéance.

Les interrogations fréquentes et encore récentes de l'État seront au cœur des débats à venir dans la loi annoncée pour le 1<sup>er</sup> semestre 2019, de réforme de la fiscalité locale.

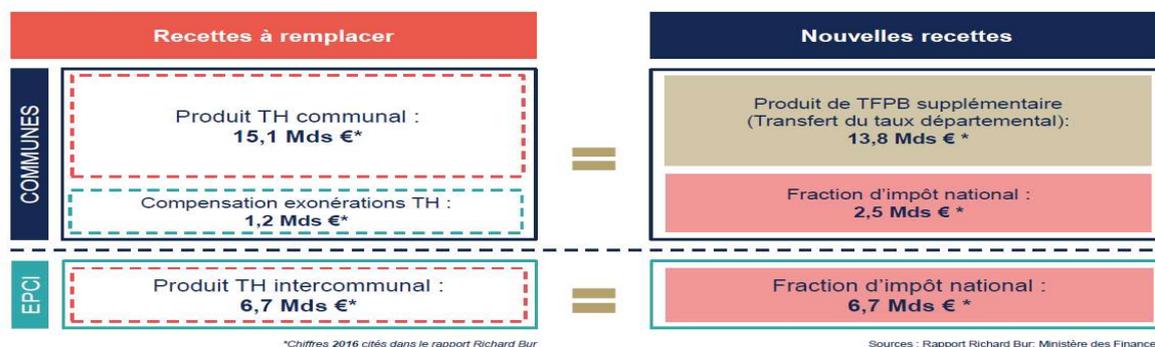
Concrètement, pour les collectivités, à terme, cette réforme, c'est la perte de ressources, parfois dynamiques (produit fiscal et exonérations) et de marges de manœuvre financières à travers le levier fiscal (taux et abattements).

A ce jour, le comité des finances locales, ainsi que la mission « Richard-Bur » ont travaillé sur plusieurs scénarii :

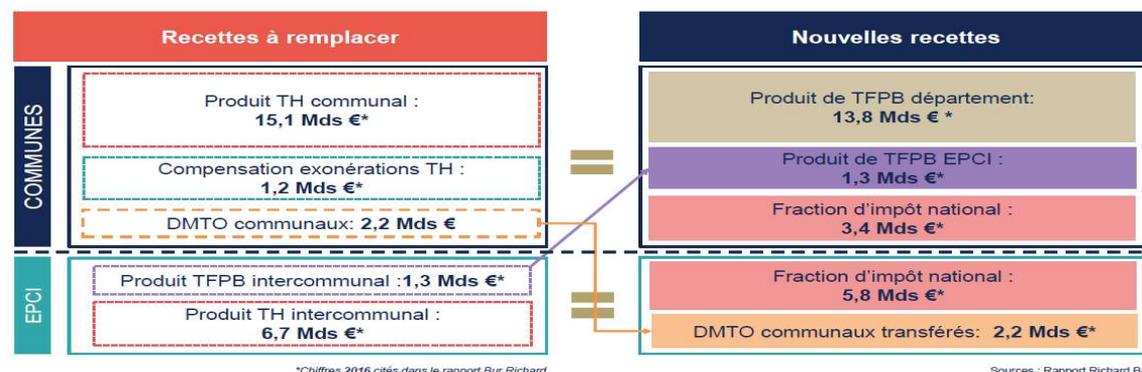
- **Scénario 1** : partage du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties au niveau du bloc local (EPCI et communes) :



- **Scénario 2** : partage du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties au profit des seules communes + mise en place d'une compensation intégrale pour les EPCI :



- **Scénario 3** : spécialisation de la taxe foncière au bénéfice exclusif des communes, compensée pour les EPCI par la perception des droits de mutations à titre onéreux communaux :



Quel que soit le scénario, une fraction d'impôt national est nécessaire à la couverture totale des recettes perdues, autrement dit un mécanisme de compensation est obligatoire. Les associations d'élus ont d'ores et déjà sonné l'alerte sur ces hypothèses, accentuant les inégalités et ligotant les finances locales à de nouvelles dotations de compensation.

	-	+
<b>Scénario 1 :</b> <b>Partage du TFPB départemental au sein du bloc local</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Complexité du partage</li> <li>Cas spécifiques des EPCI interdépartementaux, Ville de Paris et Métropole Lyon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gain d'une fraction de TFPB départemental</li> <li>Dynamisme de la TVA</li> </ul>
<b>Scénario 2 :</b> <b>Transfert TFPB départemental aux seules communes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun transfert de TFPB pour les EPCI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Simplicité du transfert du taux départemental</li> <li>Moins de communes sous compensées</li> </ul>
<b>Scénario 3 :</b> <b>Spécialisation TFPB sur les communes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Double peine » pour les EPCI qui perdent leur taux TH et leur taux TFPB</li> <li>Perte des DMTO pour les communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Récupération par les communes de l'intégralité de la TFPB</li> <li>Moins de communes sous compensées</li> </ul>

Source : Finance active

o **Un encadrement des dépenses maintenu au nom du redressement des finances publiques**

En 2018, le nouveau Gouvernement a marqué un tournant historique dans les conditions de participation des collectivités au redressement des finances publiques. Après 4 années de baisse de la dotation globale de fonctionnement, un nouveau cap est écrit dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Par la fixation d'un objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement de 1,2 % en moyenne, l'État table sur une réduction du besoin de financement des collectivités locales de l'ordre de 2,6 milliards par an, soit 13 milliards cumulés à fin 2022.

Cet objectif a été rendu contraignant pour toutes les collectivités ayant des dépenses de fonctionnement (budget principal) supérieures à 60 millions d'euros et pour celles volontaires. Sur le fondement de l'article 29 de la loi précitée, un contrat était formalisé avec l'État, notamment pour moduler cet objectif.

<b>Objectif pour l'Etat</b>	Générer 13 Mds€ d'économies sur la période 2018-2022
<b>Comment ?</b>	Encadrer l'évolution des DRF à 1,2% par an (2018-2020) via une contractualisation avec certaines collectivités. Objectif modulable (min 0,75% - max 1,65%)
<b>Qui ?</b>	322 collectivités : régions, départements, CTU, villes et EPCI dont les DRF 2016 sont > à 60M€
<b>Sanction et bonus ?</b>	Reprise financière de 75% du dépassement pour les collectivités ayant contractualisés (100% pour les autres). Majoration de la DSIL si respect.
<b>Objectifs non contraignants (toutes les collectivités)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encadrement du ratio de désendettement : max 9 ans pour les régions, 10 ans pour les départements et 12 ans pour le bloc communal</li> <li>Encadrement du besoin de financement</li> </ul>

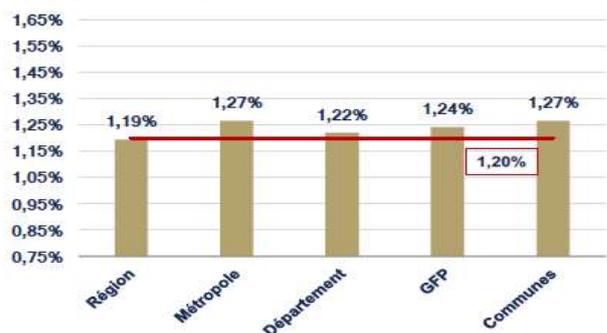
Source : DGCL & Finance active

A fin 2018, sur les 322 collectivités ciblées, plus de 70 % des collectivités concernées avaient contractualisé, avec un objectif moyen de 1,25 % négocié avec l'État.

**Répartition des collectivités signataires par strate (en nombre)**



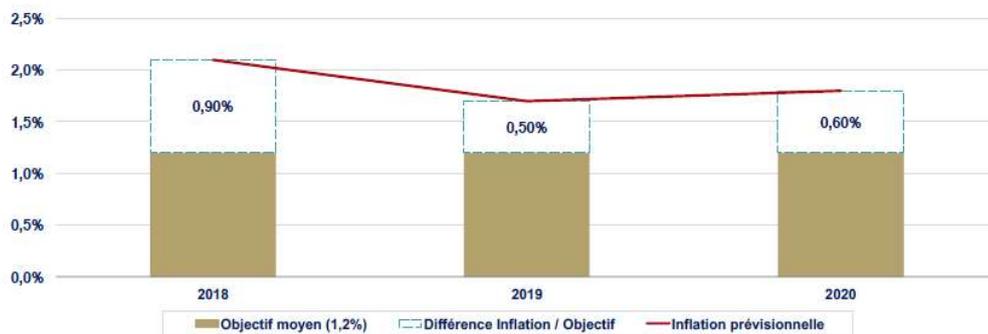
**Objectifs d'évolution des DRF par strate (moyenne en %)**



Source : DGCL & Finance active

En 2019, la seconde phase de cette contractualisation va s'ouvrir avec la vérification du respect des engagements, mais est-il tenable compte-tenu de l'inflation ?

**Objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement vs. Inflation française prévisionnelle (en %)**



Source : DGCL & Finance active

- **Une Loi de Finances dans la continuité de 2018**

Après une année 2018 marquée par une transformation en profondeur des relations, avec l'approbation des lois de finances et de programmation, le Gouvernement a soumis un projet de loi de finances maintenant ce cap.

La Loi de Finances pour 2019, publiée le 30 décembre dernier, a été validée partiellement par le Conseil constitutionnel, qui l'a amputée de quelques articles suite à la saisine par une soixantaine de députés. Pour des raisons de procédure et de fond, tout en soulignant la sincérité du texte sur le plan budgétaire, le Conseil Constitutionnel a invalidé des mesures, notamment celle prévoyant la publication par l'administration des « éléments d'informations permettant d'expliquer les écarts de variations les plus importants, par rapport à l'année précédente, d'attributions individuelles des composantes de la dotation globale de fonctionnement » au motif de constituer un « cavalier budgétaire » (disposition législative qui n'a pas sa place dans le cadre d'une loi de finances.)

Au final, cette nouvelle Loi de Finances, dont le nombre d'articles a triplé au fil du parcours parlementaire en comparaison de sa version initiale, s'inscrit dans la continuité de 2018, sans modification substantielle pour le bloc communal. Pour autant, il convient de ne pas omettre la loi de réforme de la fiscalité à intervenir début 2019, dont les incidences sur les marges de manœuvre futures seront à bien appréhender.

- **La réforme de la dotation d'intercommunalité : un premier pas vers une réforme globale ?**

Annoncée à de multiples reprises, puis repoussée d'autant, malgré les critiques nombreuses sur la dotation globale de fonctionnement, dont la principale serait son caractère « contre-péréquateur » à l'issue des différentes évolutions, la révision profonde semble s'amorcer avec la réforme de la dotation d'intercommunalité.

Dans un contexte de refonte majeure de la carte et de la structuration intercommunale, sous l'effet de la loi NOTRe, de nombreuses critiques se sont élevées courant 2018 sur les conditions d'évaluation et de répartition de la dotation globale de fonctionnement entre collectivités, et plus particulièrement entre types de communauté.

L'évolution sans précédent des communautés (réduction du nombre mais élargissement de la démographie des communautés) a mis à mal les règles de répartition, notamment au détriment de communes ayant connu une diminution drastique en 2018. Une révision des modalités de répartition s'est donc imposée au Gouvernement afin d'introduire de l'équité entre les différents types d'intercommunalité (communauté urbaine, communauté d'agglomération et communauté de communes).

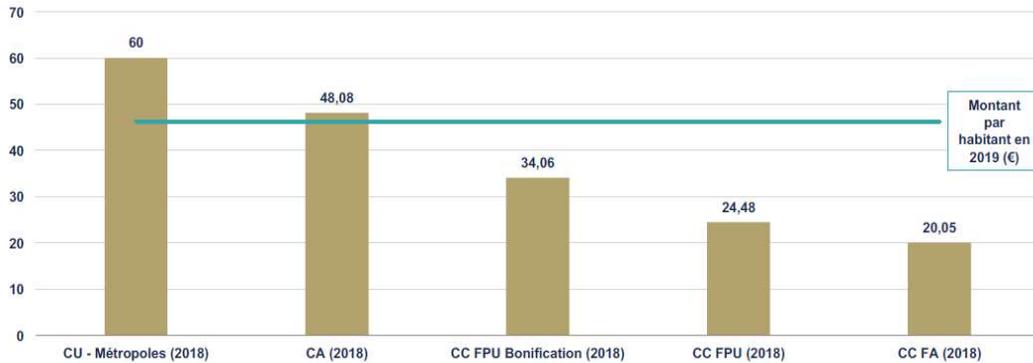
Cette réforme, ne touchant que les établissements publics de coopération intercommunale, porte sur une enveloppe financière de 1,56 milliard d'euros.

Sur la forme, aucun changement n'a été effectué, à savoir une dotation d'intercommunalité assise sur deux parts : une dotation de base (30 %) et une dotation de péréquation (70 %).

Sur le fonds, les règles de détermination et de répartition de chacune des dotations évoluent :

- Dotation de base : les sous-enveloppes en fonction des catégories juridiques vont disparaître au profit d'une enveloppe unique. Le graphique ci-dessous illustre que les communautés de communes bénéficieront largement de cette réforme.

**DI des EPCI : montant des enveloppes 2018 par habitants et par catégorie (avant CRFP)**



Sources : PLF 2019 et circulaire DI 2018

- Dotation de péréquation : pour gommer une partie des critiques, la réforme prévoit la prise en compte du revenu par habitant dans la répartition, en sus du coefficient d'intégration fiscale et du potentiel fiscal.

Sous l'effet notamment de la contribution au redressement des finances publiques, certains EPCI percevaient une DGF par habitant inférieure à 5 euros. Pour les seuls EPCI ayant un potentiel fiscal par habitant inférieur au double du potentiel moyen des EPCI de leur catégorie, la Loi de Finances 2019 a prévu une réalimentation jusqu'à 5 euros par habitant. Cette mesure sera financée par minoration de la dotation de compensation des EPCI et de la dotation forfaitaire des communes.

Cette réforme n'étant pas sans incidence au niveau des attributions individuelles, différents mécanismes de garantie ont été instaurés pour limiter à la hausse, comme à la baisse. A travers cette réforme, le rôle ou le poids du coefficient d'intégration fiscale a été sensiblement renforcé.

**Mécanismes de garanties**

Garanties et plafonnement de droit commun	
95 % de l'attribution n-1 < attribution/habitant en n ≤ 110 % de l'attribution n-1*	
* à l'exception des EPCI ayant changé de catégorie au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 et des communautés de communes créées ex nihilo au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	
Garanties sous condition de CIF	
CU, CA et métropoles ayant CIF* > 0,35	CC ayant CIF > 0,5
Attribution au moins égale à celle de l'année précédente	
* Avec CIF pondéré par un coefficient de 1,1	
Garanties sous condition de potentiel fiscal	
Si potentiel fiscal par habitant < d'au moins 60 % à la moyenne de la catégorie	
Attribution au moins = à celle de l'année précédente	

Source : La Banque Postale – 04/01/2019

Certaines voix s'élèvent déjà sur la philosophie adoptée qui apparaîtrait encore plus « anti-péréquatrice » et remettent en cause le consensus en place depuis la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale de 1999 (Loi Chevènement). Alors que la fiscalité unique était privilégiée, autrement dit la péréquation des ressources économiques au sein du bloc local, force est de constater que les intercommunalités à fiscalité additionnelle sont particulièrement gagnantes de cette réforme. Une nouvelle fois, les réactions à venir courant avril à réception des attributions individuelles ne manqueront pas de nourrir les discussions et propositions de la prochaine loi de finances.

- **Les autres mesures sur le volet des dotations**

Comme en 2018, l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ne subira pas la participation au redressement des finances publiques. Ainsi, elle s'établira à 26,95 milliards d'euros en 2019.

Pour autant, maintien de l'enveloppe ne signifie pas reconduction des dotations individuelles, compte-tenu de l'évolution démographique, de la réforme de la dotation d'intercommunalité et des enjeux de péréquation décidés par l'État.

Pour 2019, les dotations de péréquation au sein de la DGF progresseront de 180 millions d'euros, montant à financer au sein de l'enveloppe des concours financiers de l'État. Ainsi, la dotation de solidarité urbaine progressera de 90 millions d'euros et la dotation de solidarité rurale de 90 millions d'euros.

Par les différents mécanismes de garantie et d'abondement, accompagnant la réforme de la dotation d'intercommunalité, plusieurs millions d'euros devront être financés au sein de la DGF du bloc communal.

Aussi, la mécanique des variables d'ajustement va de nouveau être activée pour assurer ces différents financements, à périmètre constant, mais à méthode nouvelle.

	2018	2019	Différence 2019/2018	Évolution 2019/2018
<b>DCRTP</b>				
Régions	579 M€	549 M€	-30 M€	-5,2%
Départements	1 303 M€	1 273 M€	-30 M€	-2,3%
Bloc communal	1 175 M€	1 155 M€	-20 M€	-1,7%
<b>FDPTP</b>	<b>333 M€</b>	<b>284 M€</b>	<b>-49 M€</b>	<b>-14,7%</b>
<b>Dotation carrée</b>	<b>530 M€</b>	<b>500 M€</b>	<b>-30 M€</b>	<b>-5,5%</b>
Régions	94	79	-15 M€	-16,0%
Départements	436	421	-15 M€	-3,4%

DCRTP : Dotation de Compensation de la réforme de la TP/FDPTP : Fonds départemental de péréquation de la TP/Dotation carrée : dotation pour transferts de compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale- Source : La Banque Postale – 04/01/2019

Contrairement à 2018, pour le bloc communal, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle sera bien minorée à compter de 2019. Il convient de rappeler que sa création a été motivée par la nécessité de compenser les collectivités perdantes de la réforme de la taxe professionnelle.

A compter de l'exercice 2019, la minoration des variables d'ajustement sera appliquée non pas proportionnellement au montant perçu par chaque collectivité, mais au prorata des recettes réelles de fonctionnement (hors opérations exceptionnelles, produits des mises à disposition de service entre EPCI et communes). Pour 2019, les comptes de gestion 2017 serviront de base de calcul.

Pour les communes perdant leur éligibilité à la dotation de solidarité rurale cible, en 2019 ou déjà en 2018, la Loi de Finances a introduit un mécanisme de sortie non renouvelable, permettant à la commune de percevoir la moitié de la dotation perçue en 2018.

S'agissant du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, la Loi de Finances ne revient pas sur son montant global, dont le niveau a été gelé en 2018 à 1 milliard d'euros. Par contre, elle modifie le plafond de contribution en le passant de 13,5 % à 14 % des ressources fiscales agrégées (ressources fiscales, FNGIR, et DCRTP et composantes de la DGF).

Au même titre que la dotation globale de fonctionnement en 2018, les attributions individuelles de la dotation « Elu local » et de la dotation pour les titres sécurisés seront désormais constatées par arrêtés publiés au journal officiel.

- **Les mesures fiscales**

Conformément aux dispositions introduites par la Loi de Finances pour 2017, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est désormais indexé sur l'indice des prix à la consommation harmonisé constaté en novembre. Aussi, en 2019, le coefficient est fixé à 2,2 %.

- **Côté fiscalité affectée**

La date limite de vote de la taxe GEMAPI est désormais alignée sur le droit commun des taxes locales, autrement dit avant le 15 avril N en lieu et place du 1<sup>er</sup> octobre N-1.

Source de nombreux contentieux, et donc de dégrèvements supportés par l'Etat, la Loi de Finances pour 2019 précise le périmètre des dépenses pouvant être couvertes par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. En effet, dans la mesure où le produit de la taxe ne doit pas être disproportionné par rapport aux dépenses du service de collecte et de traitement des ordures ménagères, des déchets ménagers et assimilés, le législateur autorise désormais la prise en compte, soit des dépenses réelles d'investissement, soit des dotations aux amortissements correspondantes.

Les dépenses engagées pour la définition et les évaluations des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés pourront également être intégrées.

En contrepartie, tout dégrèvement issu d'une décision de justice, au motif de l'illégalité des délibérations de la commune ou de l'EPCI, seront à la charge de la collectivité.

Dans un triple effort de simplification, de baisse du taux de prélèvements obligatoires et d'économies sur le recouvrement, la suppression des taxes à faible rendement se poursuit. En 2019, cela concerne, pour les collectivités locales, la taxe annuelle sur les résidences mobiles terrestres occupées à titre d'habitat principal et la taxe sur la recherche de gîtes géothermiques à haute température.

#### ○ *Côté économie*

La Loi de Finances fixe les conditions de définition des établissements industriels, en se référant au sens foncier dégagé par la jurisprudence du Conseil d'Etat. Il s'agit de mettre fin à la difficulté de qualification, et donc de taxation (cotisation foncière des entreprises (CFE) et taxe foncière) de certains locaux. Seront donc évalués selon la méthode comptable, les bâtiments ou terrains nécessitant d'importants moyens techniques et dont les installations techniques dépassent 500 000 €. Les conséquences, à la hausse ou à la baisse, donneront lieu à un lissage sur 6 ans.

Les annonces faites courant 2018 de fermetures ou de délocalisation partielle de certains sites industriels ont mis en lumière la fragilité de certains territoires, compte-tenu de leur dépendance à la fiscalité économique de ces ensembles industriels. Aussi, le Gouvernement a amélioré le mécanisme de compensation de perte de contribution économique territoriale (CET), dégressive sur 5 ans (au lieu de 3), pour les communes et EPCI subissant une perte exceptionnelle (perte de produit supérieure à 30%, représentant 10 % des recettes fiscales). La Loi de Finances instaure ce même mécanisme sur 3 ans au titre des pertes d'impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).

Enfin, dans le même esprit, un fonds de compensation est créé au bénéfice des communes et EPCI concernés par une fermeture totale ou partielle de centrale nucléaire ou thermique sur le territoire. Ce fonds sera alimenté, via une contribution horizontale, puisqu'à compter de 2019, un prélèvement de 2 % du produit de l'IFER relatif aux installations de production d'électricité d'origine nucléaire ou thermique à flamme est mis en place. Une cinquantaine de collectivités va constituer ce fonds d'environ 2,5 millions d'euros.

Dans un contexte économique atone, la Loi de Finances déroge pour l'année 2019 à la date limite de fixation sur le montant des bases minimum de CFE au 15 janvier au lieu du 1<sup>er</sup> octobre 2018. Il s'agissait de permettre aux collectivités de surmonter une baisse conséquente de ressources fiscales imputables aux fluctuations de l'activité économique.

Sujet régulièrement évoqué par le bloc local, l'article 178 entérine la répartition du produit de l'IFER sur les éoliennes et hydroliennes entre les communes et les groupements, à raison de 20 % pour toute installation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### ○ *Côté écologie*

Au titre de la fiscalité écologique, pour laquelle le Gouvernement devra, à compter de 2020, annexer un rapport au projet de Loi de Finances, loi qui entend favoriser le recyclage en renforçant la fiscalité sur le stockage et l'incinération. A ce titre, la trajectoire d'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes, entre 2021 et 2025, est accentuée et les réfections supprimées. En parallèle, à compter de 2021, le taux de TVA sur les activités de tri est abaissé de 10 % à 5.5 %.

Conformément aux annonces du Gouvernement, la trajectoire de la composante carbone des taxes intérieures de consommation sur les produits énergétiques a été supprimée.

La Loi de Finances a introduit un tarif réduit de taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité au bénéfice des « data centers » : 12 € / MWh contre 22,50 € pour le taux plein, pour une fraction.

- **Des mesures en faveur de l'investissement**

En 2019, les autorisations d'engagement des différentes dotations de soutien à l'investissement local sont ouvertes à hauteur de 1,8 milliard d'euros, dont 1 046 millions d'euros pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), 570 millions d'euros pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), et 150 millions d'euros pour la dotation « Politique de la ville ». En comparaison avec 2018, le recul de 45 millions d'euros est imputable exclusivement à la dotation de soutien à l'investissement local, en raison de la fin des contrats de ruralité.

Par dérogation, lorsque la subvention DETR s'inscrit dans le cadre d'un contrat signé avec le représentant de l'État, les maîtres d'ouvrages désignés par le contrat (exemple : Société d'économie mixte) peuvent être bénéficiaires de la subvention.

Avant le 30 septembre de l'année en cours, la liste des opérations ayant bénéficié d'une subvention DETR, avec le coût du projet et le montant de la subvention, sera publiée sur le site internet de l'État dans le département.

Les conditions cumulatives d'éligibilité à la dotation « Politique de la ville » ont été modifiées, ce qui justifie la suppression du plafonnement du nombre de communes éligibles, initialement limité à 180 :

- L'appréciation au regard de la dotation de solidarité unique est assouplie : la commune ne devra non pas avoir bénéficié de cette dotation l'année précédente, mais au moins une fois au cours des trois dernières années et avoir été classée parmi les 250 premières au moins une fois pour les communes de plus de 10 000 habitants,
- la condition relative aux ratios est modifiée pour tenir compte des décalages entre le recensement de la population et celui de la population vivant dans les quartiers relevant de cette politique. La même année de référence sera donc retenue, en l'occurrence 2016,
- la condition relative à l'existence d'une convention ANRU est allégée, en ce sens que la situation est appréciée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de répartition, et non à l'origine de la programmation nationale de rénovation urbaine.

Pour la DSIL, outre le montant, la seule modification porte sur la population retenue pour la répartition. Désormais, ce sera celle au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente, et non plus au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- **Les principales autres mesures relatives aux collectivités territoriales**

Sur le plan de la masse salariale, les charges de personnel devraient repartir à la hausse, après une année 2018 marquée par le gel de certaines mesures : Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), changement de catégorie des éducateurs de jeunes enfants et assistants socio-éducatifs (B vers A). La revalorisation du SMIC influera également sur cette variation. Par contre, le Gouvernement n'a pas prévu d'évolution de la valeur du point d'indice.

Dans son article 181, la Loi de Finances maintient la validité de la liste des quartiers prioritaires, et des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022. Cette prorogation concerne également les mesures fiscales associées.

Deux expérimentations sont proposées aux collectivités, de nature à bousculer la séparation historique ordonnateur / comptable :

- A compter de 2020, et pour une durée maximum de 3 ans, les collectivités locales et leur groupements, se portant volontaires dans les 6 mois suivant la promulgation de la Loi de Finances pour 2019, pourront souscrire, par convention avec l'État, au compte financier unique, qui se substituerait au compte administratif et au compte de gestion,
- le comptable public peut, par convention d'une durée de 3 ans reconductible, déléguer à une collectivité sa fonction comptable et financière, supposant l'intégration d'un agent comptable soumis au régime de responsabilité personnelle et pécuniaire.

Malgré la forte attente des associations d'élus, la réforme de l'automatisation du FCTVA, votée en Loi de Finances pour 2018, est reportée d'un an, pour des raisons d'ordre technique.

Au rang des nombreux rapports souvent annoncés en Loi de Finances, il est attendu par le Parlement, pour le 30 septembre prochain, un rapport sur la pertinence de l'utilisation du coefficient logarithmique appliqué à la population pour le calcul du potentiel financier agrégé par habitant et potentiel fiscal par habitant des communes. Cette donnée est effectivement essentielle dans la répartition des concours financiers notamment.

***En résumé sur les lois de finances :***

- Un cadre budgétaire « Année 2 » du changement de relations entre l'État et les collectivités, *a priori* sans évolution majeure,
- un cadre budgétaire et financier suspendu en réalité à une nouvelle Loi de Finances traitant de la réforme de la fiscalité locale au 1<sup>er</sup> semestre 2019,
- un chamboulement annoncé dans les agrégats budgétaires des collectivités aux conséquences non évaluées sur les équilibres financiers,
- un corpus législatif non abouti imposant une grande prudence de gestion et une réserve dans le développement des territoires, inquiétant pour la prochaine mandature.

## LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE

2018 fut une nouvelle étape pour l'intercommunalité en pays de Redon, avec la transformation en communauté d'agglomération, du moins du point de vue statutaire. En effet, la Communauté exerçant d'ores et déjà un champ de compétences élargi, l'impact dès 2018 fut modeste.

A un terme imminent, la Communauté va poursuivre son intégration, avec l'exercice effectif de compétences majeures : la mobilité et l'eau-assainissement.

C'est donc une position nouvelle que REDON Agglomération a commencé à organiser et assumer dans son quotidien, seul ou par le biais de prestataires. Cela s'est traduit inévitablement dans les charges de fonctionnement de l'agglomération, avec le renforcement des moyens humains, notamment des fonctions supports.

D'une gestion de projet, la Communauté doit passer à un projet de gestion, avec comme feuille de route le projet de territoire et comme outil le projet d'administration. L'inauguration de nouveaux équipements (**recyclerie, multi-accueil de Saint-Nicolas-de-Redon, multi-accueil de Pipriac, extension de la maison de santé de Sixt sur Aff**) et celles à venir (bâtiment V. Hugo, ...) mettent REDON Agglomération dans une posture croissante de gestionnaire, comme les communes membres.

Outre la délivrance d'un service de qualité et en adéquation avec les attentes de la population, il s'agit également d'assurer l'entretien d'un patrimoine croissant et vieillissant.

Aussi, l'exercice 2018 laisse entrevoir les prémises d'une relation renouvelée au sein du bloc local. La dynamique des charges de gestion, en réponse aux attentes des populations actuelles et souhaitées, mobilisera rapidement l'ensemble des ressources disponibles de l'agglomération. C'est donc à terme un périmètre budgétaire totalement révisé qui se profile et dont les contours exacts demeurent flous, notamment en raison des évolutions législatives et réglementaires en discussion.

**Quatre objectifs budgétaires** au service du territoire avaient été arrêtés en 2018 :

- **la préservation d'un autofinancement suffisant**, impliquant une maîtrise des charges de fonctionnement, hors prise de nouvelle compétence et nécessité dûment justifiée,
- **la poursuite d'un programme d'investissement ambitieux**, rendue possible par une mobilisation permanente de tous les leviers de financement envisageables,
- **l'adéquation entre un programme d'investissement nécessaire à l'attractivité du territoire** et un niveau d'endettement n'obérant pas les capacités d'investissement futures,
- **la reconduction de la politique de solidarité** vis-à-vis des communes membres, dans un système révisé garantissant les enveloppes par commune.

En amont des orientations budgétaires pour 2019, il apparaît incontournable d'évaluer la situation financière de la Communauté à fin 2018, et en particulier le respect de ces engagements. Pour ce faire, sur la base d'une rétrospective 2014-2018, les trois indicateurs classiques d'analyse financière seront observés, avec des zooms précis sur leurs principaux composants.

A ce jour, les dernières écritures comptables de l'exercice 2018 étant en cours, les données communiquées ci-après demeurent prévisionnelles. Elles deviendront définitives avec l'approbation du compte administratif courant mars.

Au nom du principe d'unité budgétaire, l'analyse rétrospective concernera le budget administration générale et les budgets annexes.

**BUDGET ADMINISTRATION GENERALE**

**Les recettes réelles de fonctionnement progressent en comparaison du compte administratif 2017, sous l'effet pour les deux tiers, de la transformation en communauté d'agglomération.**

Concrètement, en comparaison de 2017, les recettes réelles de fonctionnement s'établiraient à **31 885 K€**, soit **+ 9.57 %**. Cela représente une contribution de **467 € par habitant**.

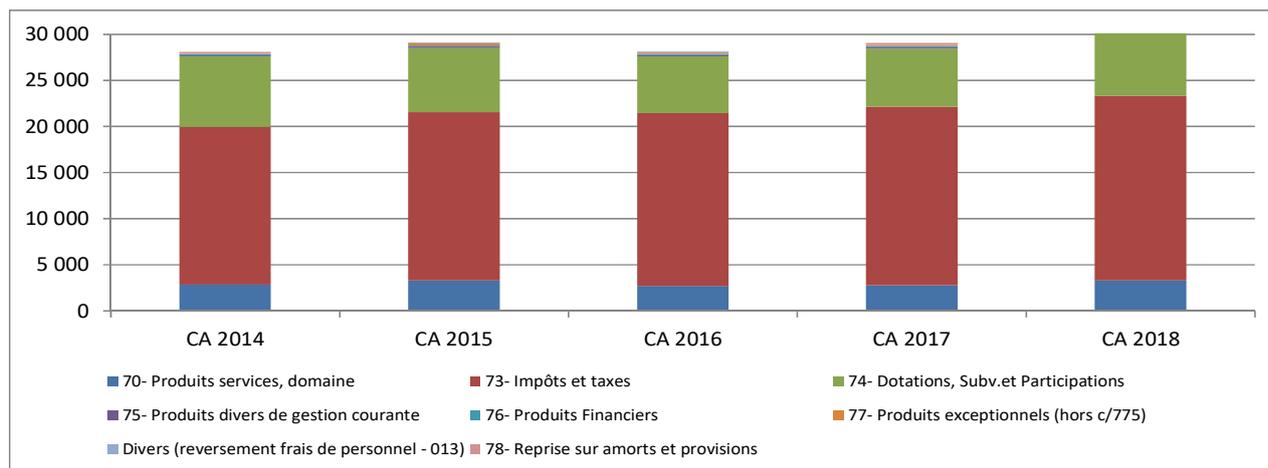
En milliers d'euros

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018*	Évolution 2018/2017	
						En valeur	En %
<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>							
70- Produits services, domaine	2 856	3 301	2 683	2 773	3 297	524	18,90%
73- Impôts et taxes	17 084	18 241	18 780	19 380	20 016	636	3,28%
74- Dotations, Subv.et Participations	7 671	6 997	6 132	6 278	8 118	1 840	29,31%
75- Produits divers de gestion courante	98	146	169	164	144	-20	-12,20%
76- Produits Financiers	136	127	119	108	97	-11	-10,19%
77- Produits exceptionnels (hors c/775)	43	255	138	108	76	-32	-29,63%
Divers (versement frais de personnel - 013)	63	69	113	62	108	46	74,19%
78- Reprise sur amortis et provisions	145			226	29	-197	-87,17%
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>	<b>28 097</b>	<b>29 135</b>	<b>28 134</b>	<b>29 099</b>	<b>31 885</b>	<b>2 786</b>	<b>9,57%</b>
<b>Population au 01/01</b>	<b>66 840</b>	<b>67 204</b>	<b>67 218</b>	<b>68 232</b>	<b>68 313</b>	<b>81</b>	<b>0,12%</b>
<b>Recettes réelles de fonct / habitant</b>	<b>420</b>	<b>434</b>	<b>419</b>	<b>426</b>	<b>467</b>	<b>40</b>	<b>9,44%</b>

\* selon CA prévisionnel

Cette variation conséquente des recettes réelles de fonctionnement ne doit pas être appréciée isolément. En effet, l'intégration croissante de REDON Agglomération s'accompagne d'une progression importante des charges de fonctionnement directement liées aux compétences, mais également de structure.

**La structure des recettes réelles de fonctionnement**



Malgré une part plus conséquente de l'Etat dans les recettes de la collectivité, sous couvert d'une dotation globale de fonctionnement en version « communauté d'agglomération », REDON Agglomération conserve une part majoritairement assise sur les impôts et taxes. Dépendante du maintien d'une dynamique locale et de la préservation d'un tissu économique, cette situation va également l'être, à très court terme, de la réforme de la fiscalité directe locale à venir. Cela nourrit les inquiétudes des élus locaux, quant aux marges de manœuvre futures pour assurer *a minima* la gestion des équipements et services.

- **Les impôts et taxes :**

En comparaison de 2017, ce poste de recettes semble conserver une progression dynamique, avec des **produits supplémentaires de 636 K€**. Pour autant, on doit rappeler qu'en 2018, la Communauté a instauré une **taxe nouvelle de 270 K€**, pour financer une partie de sa compétence GEMAPI.

Plusieurs facteurs, endogènes et exogènes, expliquent cette situation, qui dans le détail marque pourtant une rupture dans la dynamique fiscale du territoire. Cet élément nouveau interpelle sur le pouvoir d'attractivité du territoire, malgré les politiques publiques mises en œuvre.

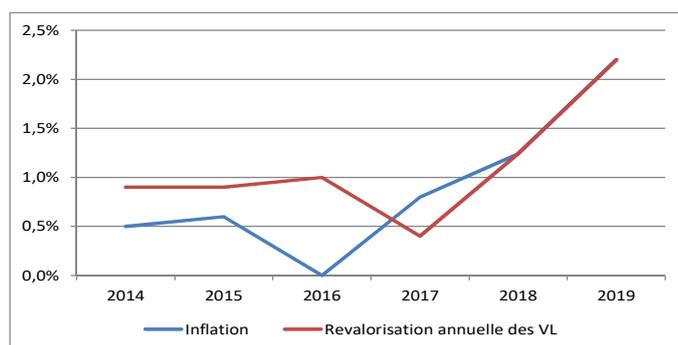
### Premier facteur : la politique de taux

Depuis 2016, au regard des résultats et anticipations, la Communauté a fait le choix de ne pas alourdir la pression fiscale, en maintenant les taux d'imposition.

	2014	2015	2016	2017	2018	EVOL annuelle moyenne 2014/2018(en %)
Taxe d'habitation	9,17%	9,17%	9,17%	9,17%	9,17%	<b>0,00%</b>
Taxe sur le foncier non bâti	2,45%	2,45%	2,45%	2,45%	2,45%	<b>0,00%</b>
Cotisation foncière des entreprises	25,69%	25,76%	25,95%	25,95%	25,95%	<b>0,28%</b>

### Deuxième facteur : la revalorisation annuelle des bases

En l'absence de révision générale des bases, un coefficient de revalorisation des valeurs locatives est appliqué annuellement aux bases.



Depuis la loi de finances pour 2016, la règle est clairement écrite et mise en œuvre dès 2018. Le taux de revalorisation sera égal à la variation constatée, entre novembre N-2 et novembre N-1, de l'indice des prix à la consommation harmonisé.

Concrètement, pour 2019, le coefficient sera de 2.2 %.

S'agissant des locaux professionnels, ayant bénéficié d'une révision en 2017, le dispositif de mise à jour annuelle des données servant à fixer les montants des impôts locaux des entreprises sera mis en œuvre pour la première fois, au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### Troisième facteur : la variation physique des bases

Reflète du programme d'investissement et de l'adéquation de l'offre de services publics aux attentes, portés par REDON Agglomération et les communes, le portage de la variation physique des bases a évolué en 2018.

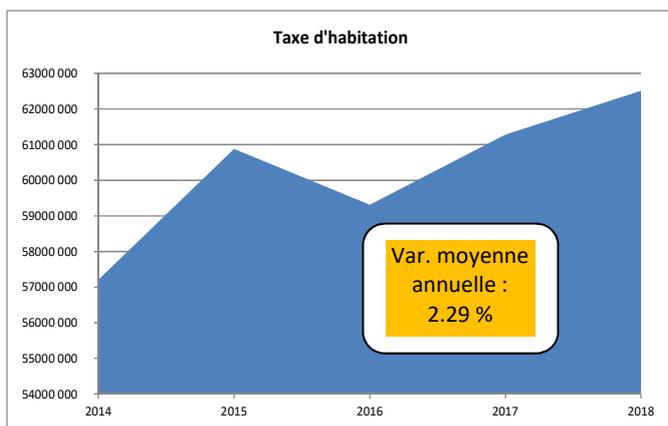
Taxe d'habitation	2015	2016	2017	2018	CFE	2015	2016	2017	2018
effet revalorisation annuelle	0,9%	1,0%	0,4%	1,2%	effet revalorisation annuelle	0,9%	1,0%	0,4%	1,2%
variation physique des bases	5,5%	-3,6%	1,5%	0,6%	variation physique des bases	5,2%	5,3%	4,4%	1,1%
élargissement périmètre	0,0%	0,0%	1,4%	0,0%	élargissement périmètre	0,0%	0,0%	2,2%	0,0%

D'une variation physique essentiellement issue de la fiscalité économique, force est de constater qu'en 2018, une parité s'est instaurée dans le couple ménages/entreprises.

Dans les objectifs du projet de territoire de la Communauté, **l'attractivité du territoire a été soulevée comme un des enjeux majeurs**. Le recul de la population et l'absence de mise en œuvre de programmes de logements nouveaux sur le territoire ont une traduction fiscale avec un net ralentissement de la variation physique des bases. La mise à jour effective des bases par les services de l'Etat, dans un contexte de suppression annoncée, est peut-être de nature à expliquer également ce recul.

Sur le plan de la cotisation foncière des entreprises, l'impact de la réforme de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels est en cours d'examen. Outre cette hypothèse non négligeable, le constat d'un frein dans la dynamique des bases doit conduire l'ensemble des élus locaux du territoire à agir sur l'attractivité. Cette situation influe directement sur les capacités futures de la Communauté.

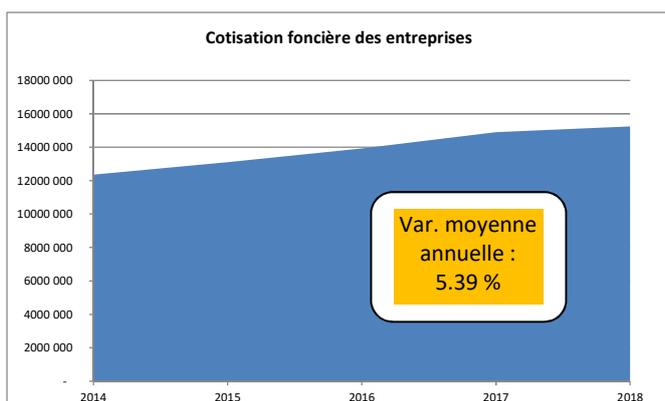
Toutes évolutions confondues, y compris la revalorisation annuelle, sur la période 2014-2018, les bases fiscales de la Communauté, sur un périmètre de 31 communes ont progressé de la façon suivante :



L'analyse de l'évolution des bases de la taxe d'habitation est tronquée par l'exonération pour les ménages de conditions modestes, annulée en 2015 puis rétablie en 2016.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le périmètre de REDON Agglomération a été élargi à la commune de Les Fougerêts.

On peut observer une tendance à la hausse, de l'ordre de 2.29 % par an.



Le graphique confirme bien le maintien d'un cap de progression pour les bases de cotisation foncière des entreprises, mais avec un léger ralentissement en 2018.

Leur croissance en 2018 par rapport à 2017 est de 2.23%, après 6.99 %.

### Des impôts et taxes croissants

Hors rôles supplémentaires, en tenant compte de la politique de taux et des variations de bases, le produit de fiscalité a évolué entre 2014 et 2018, comme suit :

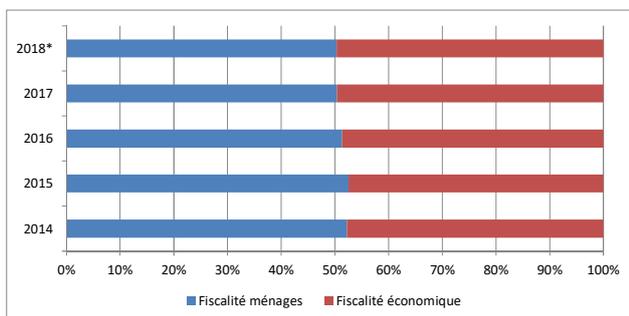
	2014	2015	2016	2017	2018*	EVOLUTION		
						2018/2017 en valeur	2018/2017 en %	annuelle moyenne
Taxe d'habitation	5 245 902	5 582 576	5 442 545	5 619 758	5 732 543	112 785	2,0%	4,3%
Taxe sur le foncier non bâti	81 442	82 580	83 278	84 957	85 951	994	1,2%	5,4%
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti	59 032	62 558	62 527	62 286	63 500	1 214	1,9%	6,4%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	3 175 115	3 376 617	3 615 705	3 840 407	3 964 007	123 600	3,2%	6,1%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	2 188 086	2 385 061	2 334 712	2 468 768	2 584 876	116 108	4,7%	4,5%
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)	179 386	191 516	200 727	262 888	318 416	55 528	21,1%	15,4%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	736 564	578 239	726 357	911 157	797 141	-114 016	-12,5%	7,3%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	3 962 263	4 076 006	4 340 093	4 646 723	4 744 488	97 765	2,1%	4,3%
Taxe GEMAPI	0	0	0	0	270 000	270 000	#DIV/0!	#DIV/0!
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>15 627 790</b>	<b>16 335 153</b>	<b>16 805 944</b>	<b>17 896 944</b>	<b>18 560 922</b>	<b>663 978</b>	<b>3,7%</b>	<b>13,1%</b>

\* selon CA prévisionnel

Sous l'effet de l'entrée en taxation de nouveaux parcs éoliens, l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux progresse de 15.4 %, générant ainsi une recette supplémentaire de 56 K€. Il est à préciser qu'une partie de cette fiscalité est redistribuée aux communes d'implantation via l'attribution de compensation.

En 2017, une réforme des modalités de versement de la taxe sur les surfaces commerciales a conduit à encaisser pour certains redevables 18 mois de taxe. Aussi, le recul de 114 K€ en comparaison de 2017 trouve son explication dans la seule réforme.

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est calibré pour assurer le financement des compétences du pôle environnement, à savoir la collecte, le traitement des déchets et la prévention pour l'essentiel. Compte-tenu de l'évolution des bases observée en 2017 et de la charge nette à couvrir, le taux de TEOM a été maintenu en 2018 au niveau de l'année précédente. En comparaison de 2017, le produit progresse de 2.1 %, pour s'établir à 4 744 488 €.



La fiscalité de REDON Agglomération est assise sur une quasi-parité entre les ménages et le monde économique

### Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

A l'échelle nationale, la loi de finances pour 2017 a marqué un frein dans l'évolution du rendement attendu du fonds de péréquation intercommunal et communal, sous la motivation de la contribution au redressement des finances publiques et de la refonte de la carte intercommunale.

A l'échelle de REDON Agglomération, la transformation majeure de la carte n'a pas engendré de recul dans le produit perçu, en 2017 et 2018. Le FPIC reversé au territoire communautaire a été notifié pour un montant de 1 993 146 €, soit en diminution de 2 K€ par rapport à 2017.

Depuis sa mise en œuvre, REDON Agglomération applique une répartition avec ses communes membres, selon le régime de droit commun, autrement dit en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF). Le FPIC perçu par la Communauté s'élève à 690 K€, soit en baisse de 25 K€ par rapport à l'exercice 2017.

Sur ce dernier point, il est à souligner que pour tous les établissements publics de coopération intercommunale changeant de catégorie, le CIF retenu est celui de la moyenne de la nouvelle catégorie, et non celui réellement défini. Concrètement pour REDON Agglomération, le CIF appliqué est de 0.347, contre 0.361 en réel. Cette disposition conduit à une perte de FPIC de 29 K€ pour REDON Agglomération, au bénéfice des communes membres.

- **Les produits des services et du domaine**, estimés à 3 297 K€ à fin 2018, **progressent de 524 K€** en comparaison de 2017.

Cela résulte essentiellement de l'augmentation des recettes issues de la petite enfance (réouverture après l'extension du multi-accueil de Saint-Nicolas-de-Redon), des missions reprises suite à la dissolution du GIP Pays de Redon Bretagne Sud, des redevances ordures ménagères perçues sur les six communes dépendant du SMICTOM et de la revente des matériaux collectés dans les déchetteries (papier, verre, ferraille).

- **Les concours financiers de l'Etat** affichent une progression importante en comparaison de 2017, sous le seul effet de la transformation en communauté d'agglomération (+1.5 M€).

En 2018, conformément à l'engagement de l'Etat, **la participation au redressement des finances publiques** ne prend plus la forme d'une ponction sur la dotation globale de fonctionnement. Pour autant, la contribution a été figée *ad vitam* pour la valeur de 2017, soit **pour REDON Agglomération, 1 563 438 €**.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018*	EVOLUTION		
							2018/2017 en valeur	2018/2017 en %	annuelle moyenne
<b>Dotation d'intercommunalité</b>	<b>1 938 810</b>	<b>2 089 221</b>	<b>1 510 783</b>	<b>879 891</b>	<b>603 558</b>	<b>2 091 429</b>	<b>1 487 871</b>	<b>246,5%</b>	<b>30,7%</b>
dont Dotation de base	403 342	456 871	436 537	428 220	434 216	874 714			
Dotation de péréquation	944 589	1 165 135	1 132 805	1 076 919	1 070 796	2 780 153			
Bonification	590 879	679 157	672 250	660 254	661 984				
Contribution au redressement		-211 942	-730 809	-1 285 502	-1 563 438	-1 563 438			
<b>Dotation de compensation</b>	<b>2 592 753</b>	<b>2 545 188</b>	<b>2 618 477</b>	<b>2 561 330</b>	<b>2 476 011</b>	<b>2 424 308</b>	<b>-51 703</b>	<b>-2,1%</b>	<b>-1,3%</b>
<b>DGF TOTALE</b>	<b>4 531 563</b>	<b>4 634 409</b>	<b>4 129 260</b>	<b>3 441 221</b>	<b>3 079 569</b>	<b>4 515 737</b>	<b>1 436 168</b>	<b>41,7%</b>	<b>2,2%</b>
<i>* selon CA prévisionnel</i>									
Population DGF	60 011	69 743	70 027	69 981	71 033	71 137			
DGF/habitant	75,51	66,45	58,97	49,17	43,35	63,48	20	46,4%	-1,1%

Le passage en communauté d'agglomération permet de constater une dotation globale de fonctionnement de 63.48 € par habitant, contre 43.35 € en 2017, soit une progression de 20.15 € par habitant.

Pour autant cette évolution ne doit pas masquer les mouvements impulsés par l'Etat. En effet, à travers l'enveloppe des concours financiers, l'Etat poursuit son objectif de rétablissement des finances publiques, mais aussi de péréquation adossée à des critères de richesse des territoires.

En ce qui concerne les autres recettes réelles de fonctionnement (produits divers de gestion courante, produits financiers, reversement sur charges de personnel produits), elles évoluent dans une moindre mesure et impactent peu, puisque les impôts et taxes, les dotations et participations et les produits des services représentent plus de 98 % des recettes.

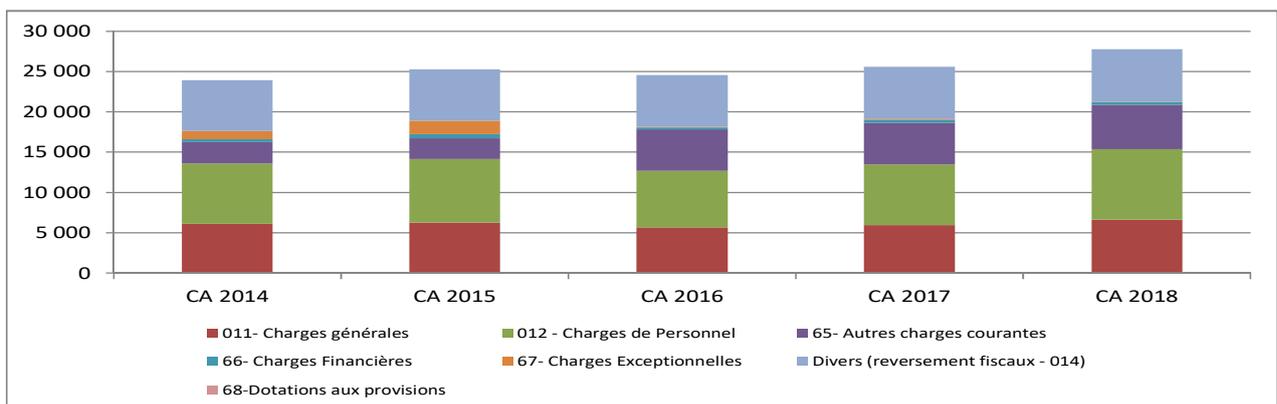
**Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 8.49 %, en cohérence avec l'anticipation de prise de compétences nouvelles.**

Concrètement, en 2018, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 27 760 K€, soit 406 € par habitant.

En milliers d'euros	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018*	Évolution 2018/2017	
						En valeur	En %
<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>							
011- Charges générales	6 105	6 267	5 671	5 926	6 601	675	11,39%
012 - Charges de Personnel	7 496	7 874	7 022	7 553	8 784	1 231	16,30%
65- Autres charges courantes	2 625	2 571	5 139	5 129	5 491	362	7,06%
66- Charges Financières	390	511	234	386	373	-13	-3,37%
67- Charges Exceptionnelles	996	1 679	97	101	25	-76	-75,25%
Divers (reversement fiscaux - 014)	6 299	6 352	6 394	6 493	6 486	-7	-0,11%
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>23 911</b>	<b>25 254</b>	<b>24 557</b>	<b>25 588</b>	<b>27 760</b>	<b>2 172</b>	<b>8,49%</b>
Population au 01/01	66 840	67 204	67 218	68 232	68 313	81	0,12%
<b>Dépenses réelles de fonct / habitant</b>	<b>358</b>	<b>376</b>	<b>365</b>	<b>375</b>	<b>406</b>	<b>31</b>	<b>8,36%</b>
<i>* selon CA prévisionnel</i>							

Malgré une gestion stricte des dépenses courantes et une adéquation fine des moyens humains, force est de constater que les principaux postes de dépenses progressent sensiblement en comparaison de 2017. Cela matérialise la montée en compétences de la Communauté, et la nécessaire adaptation de son organisation.

**La structure des dépenses réelles de fonctionnement**



Dans la continuité de la présentation des recettes, l'évolution des principales dépenses sera exposée sur la base des points marquants de l'année 2018.

- A compétences et équipements croissants, les **charges à caractère général** poursuivent leur dynamique pour s'établir à 6 601 K€, soit en progression de 675 K€.

Nonobstant l'élémentaire maîtrise des dépenses publiques, et notamment l'objectif d'évolution des dépenses publiques défini par l'Etat, il est au préalable nécessaire de souligner que la comparaison n'est pas établie à périmètre équivalent.

Une partie de cette progression résulte de la prise en charge de missions nouvelles suite à la dissolution du GIP Pays de Redon Bretagne Sud, soit 56 K€.

A cela s'ajoutent d'une part l'accompagnement nécessaire à la prise de compétences nouvelles (étude eau et assainissement), la réalisation des actions (schéma de navigation, Confluences 2030, ... ) ou aux évolutions décidées par le Conseil communautaire (passage en redevance incitative, ouverture de nouveaux équipements).

- Les **charges de personnel** connaissent une progression importante de 16.3 % en comparaison de 2017, ce qui équivaut à une charge supplémentaire de 1 231 K€.

A périmètre constant, cette variation inférieure à 500 K€ s'expliquent d'une part par l'évolution naturelle de la masse salariale (Glissement vieillesse technicité) et l'effet en année pleine des recrutements 2017, qui viennent se cumuler aux mesures nationales (augmentation de la CSG, revalorisation du point d'indice en année pleine, fin des contrats aidés).

Malgré une gestion raisonnée, les recrutements nécessaires à la phase préparatoire de prise de compétences nouvelles, l'ouverture de nouveaux équipements (Multi-accueil de Pipriac et Saint-Nicolas-de-Redon) ainsi que le renforcement des fonctions supports induit concourent également à la progression de la masse salariale en 2018.

Enfin, une part conséquente de cette progression provient de l'intégration des agents du GIP pays de Redon Bretagne Sud, pour les missions reprises au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Une partie des charges de personnel bénéficie de financements extérieurs (atténuations des charges, subventions, remboursement de salaires, ...).

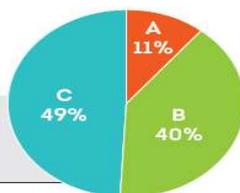
Au 31 décembre 2018, REDON Agglomération comptait 242 agents permanents, dont 212 agents titulaires. En comparaison de 2017, les effectifs ont progressé de 25 agents.



La structure de la masse salariale repose essentiellement sur la filière technique et la catégorie C, en raison de nombreux services à la population entrant dans les compétences de REDON Agglomération.

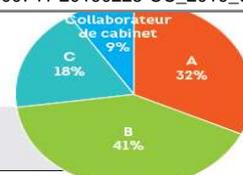
### Effectif titulaire par catégorie - Évolution

Catégorie	2016	2017	Évolution
A	19	22	↗ 15,8%
B	71	78	↗ 9,9%
C	91	95	↗ 4,4%
<b>Totaux</b>	<b>181</b>	<b>195</b>	



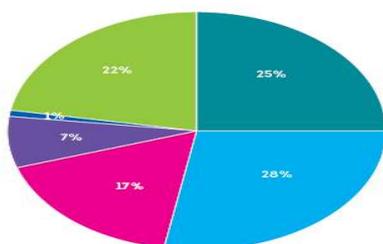
### Effectif non titulaire par catégorie - Évolution

Catégorie	2016	2017	Évolution
A	7	7	=
B	12	9	↘ 25,0%
C	3	4	↗ 33,3%
Collaborateurs de cabinet	2	2	=
<b>Totaux</b>	<b>24</b>	<b>22</b>	



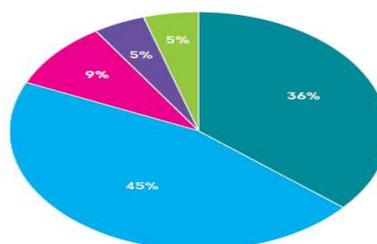
### Effectif titulaire par filière - Évolution

Filière	2016	2017	Évolution
Administrative	42	49	↗ 16,7%
Technique	52	55	↘ 5,8%
Culturelle	32	33	↗ 3,1%
Sportive	14	13	↘ 7,1%
Animation	2	2	=
Médico-sociale	39	43	↗ 10,3%
<b>Totaux</b>	<b>181</b>	<b>195</b>	



### Effectif non titulaire par filière - Évolution

Filière	2016	2017	Évolution
Administrative	8	8	=
Technique	8	10	↗ 25,0%
Culturelle	5	2	↘ 60,0%
Sportive	1	1	=
Animation	0	0	=
Médico-sociale	2	1	↘ 50,0%
<b>Totaux</b>	<b>24</b>	<b>22</b>	



Source : REDON Agglomération – rapport d'activité 2017

- Les **autres charges de gestion courante** augmentent de 362 K€ par rapport à 2017, en raison d'un accompagnement renforcé des associations au titre d'évènements exceptionnels (ex : fête de la vache nantaise) ou à la reprise de compétences (ex : PAE de Pipriac), de la contribution au syndicat intercommunal des transports scolaires de Guémené-Penfao-Saint Nicolas de Redon (132 K€ - impact sur l'attribution de compensation) et des subventions versées aux budgets annexes (+ 246 K€).

A noter que ce chapitre enregistrait jusqu'en 2017, la contribution de 255 K€ attribuée au GIP Pays de de Redon Bretagne Sud.

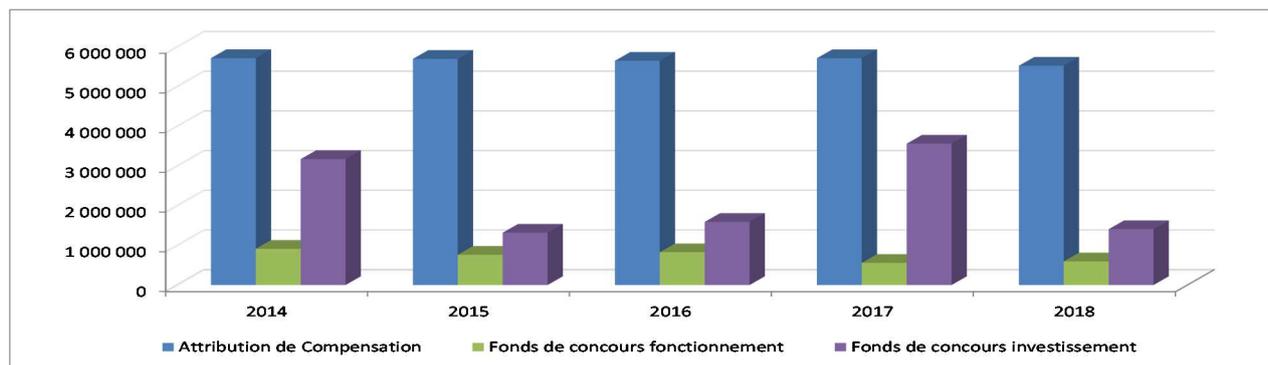
- Les **charges financières** reculent de 13 K€ en comparaison de 2017, tout en continuant de bénéficier de taux d'intérêt bas (21.60 % de l'encours de dette à taux variable).
- En 2018, les **versements fiscaux** sont globalement réalisés à un niveau similaire à l'année précédente.

Dans le détail, d'une part, les versements fiscaux au SMICTOM (versement intégral de 810 K€ de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères) et de 63 K€ à l'EPIC Office de tourisme (taxe de séjour) sont en hausse compte-tenu de la progression de la recette (+ 141 K€).

D'autres part, sur les flux avec les communes membres, les attributions de compensation (**5 523 K€ en net**) ont diminué de 189 K€, sous l'effet de nouveaux transferts de charges. Au cours du second trimestre 2017 et 2018, la commission locale d'évaluation des transferts de charges a émis trois rapports, dont la mise en œuvre est effective en 2018.

La politique de solidarité en faveur des communes membres a été reconduite dans son principe des fonds de concours, mais renouvelée dans sa détermination. Outre la déliaison de la progression du FPIC, les critères de répartition individuelle ont été actualisés sur la base des fiches DGF 2017. REDON Agglomération a également instauré un mécanisme de garantie des dotations individuelles, aboutissant à **un effort supplémentaire de la collectivité de 137 K€**. Au final, en 2018, les **fonds de concours alloués aux communes membres représentaient une enveloppe de 2.3 M€**.

A noter qu'à fin 2018, les communes ont mobilisé uniquement 57 % de cette enveloppe annuelle.



### Le résultat prévisionnel 2018

Dans l'attente de l'approbation du compte administratif 2018 au conseil communautaire de fin mars, et en conclusion des éléments provisoires exposés ci-dessus, la détermination du résultat 2018 peut ainsi être résumée :

En milliers d'euros	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018*	Evolution 2018/2017	
						En valeur	En %
011- Charges générales	6 105	6 267	5 671	5 926	6 601	675	11,39%
012 - Charges de Personnel	7 496	7 874	7 021	7 553	8 784	1 231	16,30%
65- Autres charges courantes	2 625	2 571	5 139	5 129	5 491	362	7,06%
66- Charges Financières	390	511	234	386	373	-13	-3,37%
67- Charges Exceptionnelles	996	1 679	97	101	25	-76	-75,25%
Divers (reversement fiscaux - 014)	6 299	6 352	6 394	6 493	6 486	-7	-0,11%
68-Dotations aux provisions	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>23 911</b>	<b>25 254</b>	<b>24 557</b>	<b>25 588</b>	<b>27 760</b>	<b>2 172</b>	<b>8,49%</b>
70- Produits services, domaine	2 856	3 301	2 683	2 773	3 297	524	18,90%
73- Impôts et taxes	17 084	18 241	18 780	19 380	20 016	636	3,28%
74- Dotations, Subv. et Participations	7 671	6 997	6 132	6 278	8 118	1 840	29,31%
75- Produits divers de gestion courante	98	146	169	164	144	-20	-12,20%
76- Produits Financiers	136	127	119	108	97	-11	-10,19%
77- Produits exceptionnels (dont c/775)	72	325	162	108	76	-32	-29,63%
Divers (reversement frais de personnel - 013)	63	69	113	62	108	46	74,19%
78- Reprise sur amort et provisions	145	117	0	226	29	-197	-87,17%
<b>Total recettes réelles</b>	<b>28 125</b>	<b>29 323</b>	<b>28 158</b>	<b>29 099</b>	<b>31 885</b>	<b>2 786</b>	<b>9,57%</b>
<b>RESULTAT DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>4 215</b>	<b>4 069</b>	<b>3 602</b>	<b>3 511</b>	<b>4 125</b>	<b>614</b>	<b>17,0%</b>
Total dépenses d'ordre	2 044	2 420	2 276	2 304	2 560	256	11,1%
Total recettes d'ordre	212	324	644	708	811	103	14,5%
<b>RESULTAT DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>-1 832</b>	<b>-2 096</b>	<b>-1 632</b>	<b>-1 596</b>	<b>-1 749</b>	<b>-153</b>	<b>9,6%</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 383</b>	<b>1 973</b>	<b>1 970</b>	<b>1 915</b>	<b>2 376</b>	<b>461</b>	<b>24,1%</b>
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>	<b>2 332</b>	<b>332</b>	<b>16,6%</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>4 383</b>	<b>3 973</b>	<b>3 970</b>	<b>3 915</b>	<b>4 708</b>	<b>793</b>	<b>20,3%</b>

selon CA prévisionnel

Le résultat de l'exercice 2018 (4 708K€) s'améliore de 793 K€ (+ 20.3 %), sous l'impulsion des recettes.

Pour autant, ce bon résultat encourageant pour les prochains exercices, ne doit pas masquer la forte variation de deux postes importants, au premier rang duquel figurent les charges de personnel. La montée en compétences de REDON Agglomération, et les attendus croissants au niveau intercommunal influent de plus en plus sur le périmètre budgétaire. REDON Agglomération évolue rapidement, nécessitant de se structurer et de répondre aux besoins de ses équipements et services. L'année 2019 marquera certainement l'amorçage d'une relation nouvelle au sein du bloc local.

Pour mémoire, courant 2018, l'excédent de fonctionnement reporté a été corrigé suite à la reprise des résultats du GIP Pays de Redon Bretagne Sud et du syndicat de l'aérodrome, à hauteur de 332 K€.

### La Capacité d'autofinancement du budget principal

La capacité d'autofinancement d'une collectivité se mesure d'abord à partir de l'excédent brut de fonctionnement qui est la différence entre les produits de fonctionnement courant et les charges de gestion courante.

A ce résultat s'ajoutent les opérations financières, les opérations exceptionnelles et les opérations d'ordre afin de déterminer le résultat de l'exercice.

A ce résultat on retranche les opérations d'ordre ou de cessions et l'on obtient la capacité d'autofinancement brute de la communauté (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles). C'est le surplus, dégagé de la réalisation des opérations budgétaires réelles, disponible pour rembourser la dette et financer les dépenses d'investissement.

Pour obtenir la capacité d'autofinancement nette, il faut retrancher le remboursement en capital de la dette et additionner les recettes de créances immobilisées (remboursement de capital d'emprunts de budgets annexes).

En milliers d'euros	2014	2015	2016	2017	2018*	Évolution 2018/2017	
						En valeur	En %
<b>Produit de Fonctionnement Courant</b> <i>Hors 76, 77, 78 (1)</i>	27 772	28 754	27 877	28 657	31 683	3026	10,6%
<b>Dépenses de Fonctionnement Courant</b> <i>Hors 66, 67 et 68 (2)</i>	22 524	23 064	24 226	25 101	27 362	2261	9,0%
<b>EXCÉDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT</b> <b>(3) = (1)-(2)</b>	<b>5 248</b>	<b>5 691</b>	<b>3 651</b>	<b>3 556</b>	<b>4 321</b>	<b>765</b>	<b>21,5%</b>
Recettes 76- 77- 78- 722- 791 (4)	565	894	925	1 150	1 013		
Dépenses 66- 67- 68 (5)	3 430	4 611	2 607	2 791	2 958		
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b> <b>(6) = (3)+(4)-(5)</b>	<b>2 383</b>	<b>1 973</b>	<b>1 970</b>	<b>1 915</b>	<b>2 376</b>	<b>461</b>	<b>24,1%</b>
775- Cessions d'actifs (7)	29	70	24	13	3	-10	-76,9%
042- Opérations d'ordre (dépenses) (8)	2 044	2 420	2 276	2 304	2 560	256	11,1%
042- Opérations d'ordre (recettes) (9)	212	324	644	708	811	103	14,5%
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE</b> <b>(10) = (6)-(7)+(8)-(9)</b>	<b>4 186</b>	<b>3 999</b>	<b>3 578</b>	<b>3 498</b>	<b>4 122</b>	<b>624</b>	<b>17,8%</b>
16- Remboursement en capital des dettes (11)	990	1 034	900	995	1 033	38	3,8%
27- Créances immobilisées (12)	280	280	280	280	280	0	0,0%
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE</b> <b>(13) = (20)-(11)+(12)</b>	<b>3 477</b>	<b>3 245</b>	<b>2 958</b>	<b>2 783</b>	<b>3 369</b>	<b>586</b>	<b>21,1%</b>

\*selon CA prévisionnel

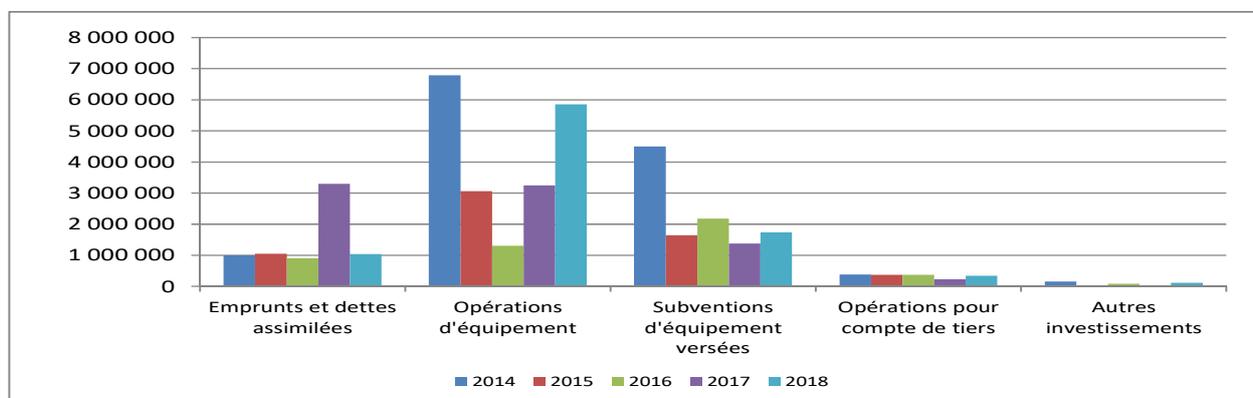
En conclusion, la capacité d'autofinancement nette affiche une progression de plus de 20 % en comparaison de 2017. Ainsi, au 31 décembre 2018, l'autofinancement net affecté au financement du programme d'investissement s'établit à 3 369 K€.

### Les dépenses réelles d'investissement 2014-2018

	2014	2015	2016	2017	2018
Emprunts et dettes assimilées	998 995	1 042 767	910 076	3 295 827	1 038 075
Opérations d'équipement	6 781 034	3 063 968	1 307 522	3 247 284	5 854 582
Subventions d'équipement versées	4 497 799	1 642 353	2 181 125	1 379 651	1 738 388
Opérations pour compte de tiers	380 165	370 495	372 089	227 838	345 231
Autres investissements	154 354	0	82 260	0	120 000
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>12 812 347</b>	<b>6 119 583</b>	<b>4 853 073</b>	<b>8 150 600</b>	<b>9 096 276</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>617 362</b>	<b>5 973 781</b>	<b>946 699</b>	<b>7 073 855</b>	<b>811 062</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 429 709</b>	<b>12 093 364</b>	<b>5 799 772</b>	<b>15 224 455</b>	<b>9 907 338</b>

\*selon CA prévisionnel

Au titre des seules opérations mandatées, elles s'établissent à 9 096 K€ à fin 2018. Les restes à réaliser d'investissement sont évalués à 5 491 K€, hors autorisations de programme.



Ces dépenses correspondent essentiellement au remboursement en capital de la dette, aux opérations sous maîtrise d'ouvrage communautaire ou autres, et aux opérations pour compte de tiers.

Les subventions d'équipement versées concernent majoritairement les fonds de concours accordés annuellement aux communes membres. Après une année 2017, marquée par une accélération de la

mobilisation, force est de constater qu'une partie conséquente demeure en reports et plus de 40 % de l'enveloppe 2018 n'ont pas été attribués. Dans un souci de sincérité des prévisions budgétaires, une autorisation de programme a été ouverte en 2018, pour inscrire les crédits en adéquation avec le rythme de sollicitation des communes.

Au titre des opérations spécifiques, les crédits nécessaires au versement de la participation au projet de pôle d'échanges multimodal, au déploiement du très haut débit ou encore au programme d'aide OPAH ont été partiellement mandatés (360 K€).

Après une montée progressive du poids budgétaire du programme d'investissement, entre 2014 et 2017, force est de constater que l'exercice 2018 sera marqué par la réalisation budgétaire des projets, avec en tant que maître d'ouvrage, un mandatement de 5 855 K€. En intégrant les restes à réaliser 2018, REDON Agglomération demeure un investisseur majeur, aux côtés de ses communes membres.

Ce fort engagement auprès des entreprises a été particulièrement délicat à mettre en œuvre courant 2018, dans un contexte de légère reprise économique. Nombreuses consultations engagées par la collectivité n'ont pu aboutir faute de propositions ou en raison d'offres anormalement élevées. Ce fut notamment le cas pour la consultation relative au projet de construction d'une base nautique sur le site de la Corderie.

Au titre des principaux projets étudiés, débutés ou finalisés sur l'exercice 2018 peuvent être cités :

- l'ouverture du multi-accueil de Pipriac,
- les investissements induits par le **changement du mode de financement de la compétence déchets**,
- la réalisation du **plan guide d'orientations Confluences 2030**, à l'issue d'une phase de concertation,
- la livraison de **l'extension de la maison de santé de Sixt-sur-Aff**, qui accueillera son premier praticien au second trimestre 2019,
- la construction d'un immeuble tertiaire sur le parvis de la gare,
- la signature des marchés de travaux pour la **réhabilitation de l'ancien site industriel Faurecia-Siebert**,
- la finalisation des **études et consultation pour la construction de 6 ateliers-relais sur le territoire**,
- la réalisation d'un **programme de transition énergétique et mobilités durables**, notamment dans le cadre de la labellisation « **Territoire à énergie positive et croissance verte** » : expérimentation des vélos à assistance électrique, renouvellement de la flotte automobile en électrique,
- l'engagement d'une **étude de faisabilité pour l'installation d'un Data center**,
- le programme de **voirie d'intérêt communautaire**,
- l'apport en fonds de concours d'investissement à plusieurs partenaires (ONF Guéméné-Penfao, CFAI de Saint-Nicolas-de-Redon, ...)
- le renouvellement des **équipements des services à la population**.

Ainsi, en 2018, REDON Agglomération a confirmé son engagement fort en faveur du développement et de l'attractivité du territoire, en défendant les atouts de sa position intermétropolitaine. Elle maintient le cap de l'innovation et de l'adaptation aux enjeux de demain.

## BUDGETS ANNEXES

Outre le budget principal, REDON Agglomération dispose de douze budgets annexes, dont trois au nom de services industriels et commerciaux (SPIC) : la régie des ports, le chantier d'insertion de décoration sur faïence et la production d'énergie photovoltaïque. Les neuf autres budgets annexes concernent le développement économique, le théâtre, les piscines et les opérations de lotissements économiques. La présentation se limitera aux quatre budgets annexes, pour lesquels une subvention d'équilibre du budget principal est nécessaire.

S'agissant des 6 budgets annexes lotissements, tous les parcs d'activités ont été viabilisés et sont en cours de commercialisation.

- Le budget annexe du développement économique :

En milliers d'euros	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 *	Évolution 2018/2017	
						En valeur	En %
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
011- Charges générales	503	546	656	488	428	-60	-12,30%
012 - Charges de Personnel	237	222	238	269	265	-4	-1,49%
65- Autres charges courantes	212	143	162	84	83	-1	-1,19%
66- Charges Financières	308	316	288	258	260	2	0,78%
67- Charges Exceptionnelles	0	30	2	1	13	12	1200,00%
68-Dotations aux provisions	0	83	99	0	110	110	#DIV/0!
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>1 259</b>	<b>1 339</b>	<b>1 445</b>	<b>1 100</b>	<b>1 159</b>	<b>59</b>	<b>5,36%</b>
<b>TOTAL DÉPENSES D'ORDRE</b>	<b>432</b>	<b>647</b>	<b>885</b>	<b>1 026</b>	<b>1 481</b>	<b>455</b>	<b>44,35%</b>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOTALES</b>	<b>1 691</b>	<b>1 986</b>	<b>2 330</b>	<b>2 126</b>	<b>2 640</b>	<b>514</b>	<b>24,18%</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>							
70- Produits services, domaine	174	186	252	138	125	-13	-9,42%
74- Dotations, Subv. et Participations	0	2	0	0	15	15	#DIV/0!
75- Produits divers de gestion courant	1 325	916	673	656	594	-62	-9,45%
77- Produits exceptionnels	26	86	410	558	832	274	49,10%
Divers (versement frais de personnel - 013)	9	10	0	0	0	0	-100,00%
78- Reprise sur provisions	0	0	60	0	0	0	#DIV/0!
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>	<b>1 534</b>	<b>1 200</b>	<b>1 395</b>	<b>1 352</b>	<b>1 566</b>	<b>214</b>	<b>15,80%</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>175</b>	<b>174</b>	<b>204</b>	<b>178</b>	<b>340</b>	<b>162</b>	<b>91,01%</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT TOTALES</b> (hors subv d'équilibre)	<b>1 709</b>	<b>1 374</b>	<b>1 599</b>	<b>1 530</b>	<b>1 906</b>	<b>376</b>	<b>24,54%</b>
<b>SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET GENERAL</b>	<b>0</b>	<b>612</b>	<b>696</b>	<b>596</b>	<b>734</b>	<b>138</b>	<b>23,23%</b>

\* selon CA prévisionnel

Les dépenses et recettes de fonctionnement de ce budget annexe sont réalisées dans la continuité de 2018, après retraitement des opérations comptables de cessions d'immobilisations. Les charges générales et la masse salariale sont contenues. Suite aux cessions immobilières, les recettes locatives (loyers et charges) poursuivent la baisse, dans l'attente de la livraison des futurs espaces.

En raison d'un risque encouru sur le recouvrement d'une recette locative, le conseil communautaire a constitué une provision à hauteur de 110 000 €. Ceci explique pour l'essentiel la progression de la subvention d'équilibre du budget général.

Bien que cette partie du rapport d'orientation budgétaire ne porte que sur la capacité d'autofinancement de REDON Agglomération, il est pertinent de souligner que des investissements immobiliers majeurs ont été engagés courant 2018, avec une source de financement pour partie par emprunt. Il s'agit de l'acquisition en VEFA d'un immeuble tertiaire sur le parvis de la gare, de la réhabilitation de l'ex-fiche Faurecia-Siebert ou encore la maîtrise d'œuvre pour la création de 6 ateliers-relais. Les cessions 2018, à hauteur de 830 000 €, ont concouru au financement de ces premières dépenses.

- Le budget annexe du théâtre :

En milliers d'euros	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 *	Évolution 2018/2017	
						En valeur	En %
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
011- Charges générales	512	546	495	384	572	188	48,96%
012 - Charges de Personnel	364	366	356	343	355	12	3,50%
65- Autres charges courantes	0	1	1	1	1	0	0,00%
66- Charges Financières	20	6	9	8	7	-1	-12,50%
67- Charges Exceptionnelles	1	0	1	0	0	0	#DIV/0!
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>896</b>	<b>919</b>	<b>862</b>	<b>736</b>	<b>935</b>	<b>199</b>	<b>27,04%</b>
<b>TOTAL DÉPENSES D'ORDRE</b>	<b>321</b>	<b>320</b>	<b>304</b>	<b>303</b>	<b>274</b>	<b>-29</b>	<b>-9,57%</b>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOTALES</b>	<b>1 218</b>	<b>1 239</b>	<b>1 167</b>	<b>1 039</b>	<b>1 209</b>	<b>170</b>	<b>16,36%</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>							
70- Produits services, domaine	105	101	106	116	141	25	21,55%
74- Dotations, Subv. et Participations	158	226	188	180	190	10	5,56%
77- Produits exceptionnels	7	7	0	8	0	-8	-100,00%
Divers (versement frais de personnel - 013)	0	0	0	0	0	0	0,00%
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>	<b>270</b>	<b>334</b>	<b>294</b>	<b>304</b>	<b>331</b>	<b>27</b>	<b>8,88%</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>61</b>	<b>64</b>	<b>63</b>	<b>63</b>	<b>63</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT TOTALES</b> (hors subv d'équilibre)	<b>331</b>	<b>398</b>	<b>357</b>	<b>367</b>	<b>394</b>	<b>27</b>	<b>6,85%</b>
<b>SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET GENERAL</b>	<b>887</b>	<b>841</b>	<b>809</b>	<b>672</b>	<b>815</b>	<b>143</b>	<b>17,55%</b>

\* selon CA prévisionnel

Une partie de la progression de la subvention d'équilibre s'explique par un report de crédits de 2017 à hauteur de 97 K€. L'autre résulte de la programmation de spectacles supplémentaires, avec des recettes induites.

En raison d'une programmation de qualité et une politique tarifaire attractive, l'année 2018 montre l'intérêt pour cet équipement, avec des spectateurs plus nombreux, mais aussi une commercialisation plus rapide des billets. Fort de cette notoriété, le théâtre continue de bénéficier de subventions de différents partenaires institutionnels.

En comparaison du budget primitif 2018, la subvention d'équilibre n'a pas été abondée, respectant ainsi l'engagement financier initial.

- Le budget annexe des piscines :

En milliers d'euros	CA 2016	CA 2017	CA 2018*
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
011- Charges générales	589	660	592
012 - Charges de Personnel	947	993	1 009
66- Charges Financières	2	8	9
67- Charges Exceptionnelles	2	2	3
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>1 540</b>	<b>1 663</b>	<b>1 613</b>
<b>TOTAL DÉPENSES D'ORDRE</b>	<b>0</b>	<b>467</b>	<b>450</b>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOTALES</b>	<b>1 540</b>	<b>2 130</b>	<b>2 063</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
70- Produits services, domaine	567	552	544
74- Dotations, Subv.et Participations	18	32	6
77- Produits exceptionnels	0	6	3
Divers (versement frais de personnel - 013)	0	1	4
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>	<b>585</b>	<b>591</b>	<b>557</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT TOTALES (hors subv d'équilibre)</b>	<b>585</b>	<b>593</b>	<b>560</b>
<b>SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET GENERAL</b>	<b>955</b>	<b>1 537</b>	<b>1 503</b>

\* selon CA prévisionnel

En 2018, les dépenses de fonctionnement sont en léger recul par rapport à 2017, permettant de couvrir la baisse des recettes tirées de l'activité. Sur cette base, la subvention d'équilibre du budget administration générale s'établit à 1 503 K€.

- Le budget annexe régie des ports :

En milliers d'euros	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018*	Évolution 2018/2017	
						En valeur	En %
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
011- Charges générales	12	23	15	27	40	13	48,15%
012 - Charges de Personnel	0	0	0	0	98	98	#DIV/0!
66- Charges Financières	0	0	0	0	3	3	#DIV/0!
67- Charges Exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
68-Dotations aux provisions	0	0	0	0	49	49	#DIV/0!
002 - Résultat de fonctionnement	0	0	0	4	0	-4	-100,00%
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>12</b>	<b>23</b>	<b>15</b>	<b>31</b>	<b>190</b>	<b>163</b>	<b>526,55%</b>
<b>TOTAL DÉPENSES D'ORDRE</b>	<b>113</b>	<b>104</b>	<b>104</b>	<b>106</b>	<b>106</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOTALES</b>	<b>125</b>	<b>127</b>	<b>119</b>	<b>137</b>	<b>296</b>	<b>163</b>	<b>119,15%</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>							
70- Produits services, domaine	0	0	0	0	11	11	#DIV/0!
75- Produits divers de gestion courant	31	31	31	52	240	188	361,54%
77- Produits exceptionnels	0	0	0	0	20	20	#DIV/0!
Divers (versement frais de personnel - 013)	0	0	0	0	8	8	#DIV/0!
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>52</b>	<b>279</b>	<b>227</b>	<b>436,54%</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>21</b>	<b>31</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT TOTALES (hors subv d'équilibre)</b>	<b>52</b>	<b>62</b>	<b>66</b>	<b>87</b>	<b>314</b>	<b>227</b>	<b>260,92%</b>
<b>SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET GENERAL</b>	<b>69</b>	<b>65</b>	<b>48</b>	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>-50</b>	<b>#DIV/0!</b>

\* selon CA prévisionnel

Cette première année d'exploitation en régie directe se conclut sur une subvention d'équilibre nulle en 2018, du fait de recettes d'activités plus importantes que la prévision et ce, malgré la constitution d'une provision pour risques d'impayés par le délégataire sortant.

En 2018, pour assurer le financement des travaux engagés pour l'amélioration de l'attractivité du port, un recours à l'emprunt a été nécessaire à hauteur de 445 K€.

## LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT CONSOLIDEE

La capacité d'autofinancement de REDON Agglomération sera appréciée selon une vision consolidée du budget principal et des budgets annexes développement économique, théâtre, ports et piscines. Les flux croisés entre les budgets (subventions d'équilibre), ainsi que les recettes exceptionnelles liées aux cessions d'actifs ont été neutralisés.

Il s'agit de compléter l'analyse de la section de fonctionnement en faisant ressortir trois indicateurs qui permettent d'apprécier le niveau d'autofinancement dégagé par la Communauté et de mesurer les marges de manœuvres disponibles.

en milliers d'euros	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution 2018/2017	
						En valeur	En %
Dette en capital au 31/12 (AG+TH+ECO+PIS+PORTS)	22 223	25 148	26 284	24 417	27 328	2 911	11,92%
<b>AUTOFINANCEMENT</b>							
Recettes Réelles de Fonctionnement	29 932	30 767	30 099	30 849	33 785	2 936	9,52%
Dépenses Réelles de Fonctionnement	25 123	26 019	25 906	26 263	28 605	2 342	8,92%
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE</b>	<b>4 809</b>	<b>4 748</b>	<b>4 193</b>	<b>4 586</b>	<b>5 180</b>	<b>594</b>	<b>12,95%</b>
<i>Remboursement en capital de la dette totale</i>	1 405	1 565	1 534	1 568	1 712	144	9,18%
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE (CAF Brute - Rbmt Capital)</b>	<b>3 404</b>	<b>3 343</b>	<b>2 659</b>	<b>3 018</b>	<b>3 468</b>	<b>450</b>	<b>14,91%</b>
population	66 840	67 204	67 218	68 232	68 313	81	0,12%
<b>Capacité Dynamique de Désendettement</b>	<b>4,62</b>	<b>5,30</b>	<b>6,27</b>	<b>5,32</b>	<b>5,28</b>	<b>-0,05</b>	<b>-0,91%</b>

Pour mémoire, en 2017, la collectivité a procédé au remboursement en capital d'un emprunt in fine de 2.3 M€. Pour ne pas fausser la comparaison, cet élément exceptionnel a été retraité, sur la ligne « remboursement en capital de la dette totale ».

En conclusion, à périmètre consolidé, REDON Agglomération a de nouveau amélioré ses marges de manœuvre, avec toutefois un point de vigilance sur l'impact des emprunts en année pleine à compter de 2019. Courant 2018, la collectivité a activé une partie de ses marges d'endettement, avec un effet immédiat sur l'autofinancement. Ce recours a été raisonné dans un contexte de stabilité des concours financiers de l'Etat et de maintien d'une politique fiscale dynamique.

Bien que les indicateurs demeurent affichés au vert, l'objectif des prochains exercices est de préserver une capacité d'autofinancement suffisante, tout en absorbant les différentes mesures nationales à venir.

## L'ENDETTEMENT CONSOLIDE

Appréhender la vision consolidée de l'endettement est nécessaire à l'appréciation de la situation financière de REDON Agglomération et de son exposition aux risques financiers. Pour autant, le budget général et les budgets annexes, plus particulièrement celui du développement économique, ne répondent pas aux mêmes modes de financement des investissements. L'essentiel de la dette économique est adossé à des recettes locatives.

Par sa politique d'endettement, REDON Agglomération entend répartir la charge du financement des équipements structurants du territoire, entre les générations actuelles et les futurs bénéficiaires.

A l'issue de la présentation rétrospective des équilibres financiers sur 5 ans, il convient de vérifier la capacité future à assumer le poids de la dette, à la fois par le budget principal et par les budgets annexes.

Cette appréciation générale ne pouvant se limiter à une lecture du total du stock de dette, elle s'appuiera sur une présentation de la structure de la dette et de son exposition aux risques.

**Un recours à l'emprunt en cohérence avec la mise en œuvre du programme d'investissement de la mandature**

En comparaison de la situation au 31 décembre 2017, l'encours de dette consolidé de REDON Agglomération progresse de 2.9 M€, pour s'établir à 27 328 K€.

en milliers d'euros

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dettes services à la population	7 440	13 215	14 880	16 386	16 026	16 840
Dettes BA développement économique	7 924	9 008	10 267	9 898	8 391	10 049
Dettes BA régie des ports	0	0	0	0	0	439
Dettes BA lotissements	4 678	3 768	63	0	0	0
<b>ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA DETTE AU 01/01/N</b>	<b>20 042</b>	<b>25 990</b>	<b>25 210</b>	<b>26 284</b>	<b>24 417</b>	<b>27 328</b>
<i>Evolution en %</i>	<i>29,30%</i>	<i>29,68%</i>	<i>-3,00%</i>	<i>4,26%</i>	<i>-7,10%</i>	<i>11,92%</i>

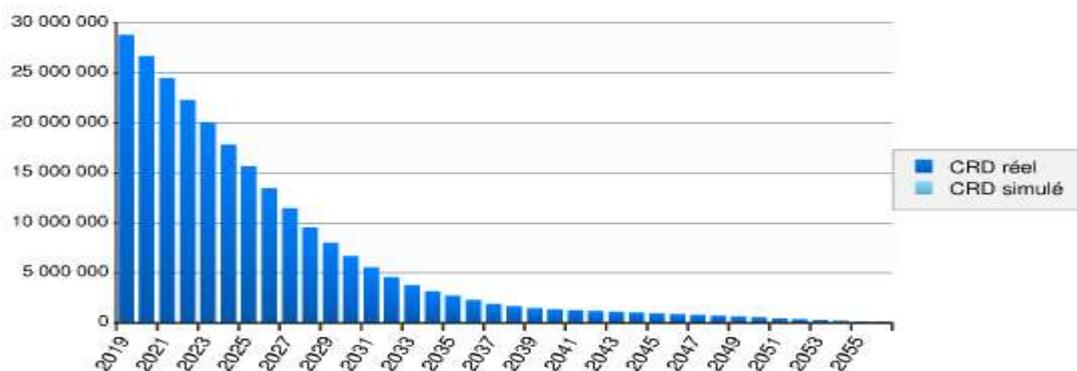
*y/c retraitement de l'emprunt sur l'IT 2*

En complément des subventions et des cessions d'immobilisations (830 K€), le recours à l'emprunt a été nécessaire, sur le budget annexe développement économique, pour assurer le financement de l'opération « acquisition d'un immeuble tertiaire sur le parvis de la gare » (2.5 M€).

Les travaux d'aménagement sur le port et l'avant-port se sont finalisés courant 2018, dont près d'un tiers bénéficie d'une subvention du Conseil régional de Bretagne. En sus de l'autofinancement, un emprunt de 445 K€ a été souscrit.

S'agissant du budget administration générale, bien que l'encours de dette ne progresse que légèrement, l'année 2018 se caractérise par le recours à un nouvel emprunt (3 M€ dont 1 M€ en report) pour couvrir la charge nette des investissements induits par le changement de mode de financement de la compétence déchets.

Du point de vue de la prospective, le profil d'extinction est relativement rapide compte-tenu de durées courtes d'amortissement. Au 31 décembre, la durée résiduelle moyenne est inférieure à 16 années, avec une durée de vie moyenne (nombre d'années nécessaire au remboursement de la moitié du stock) de 7.94 années (8.17 en 2017).

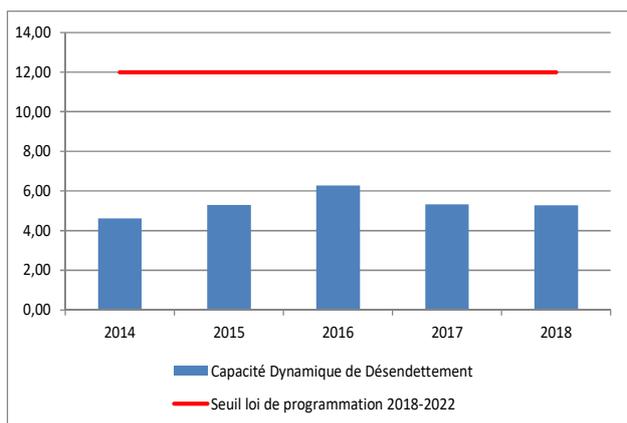


### Des indicateurs d'endettement toujours éloignés des seuils d'alerte

La stratégie d'endettement d'une collectivité, au regard de ses capacités financières, s'apprécie au travers de deux indicateurs :

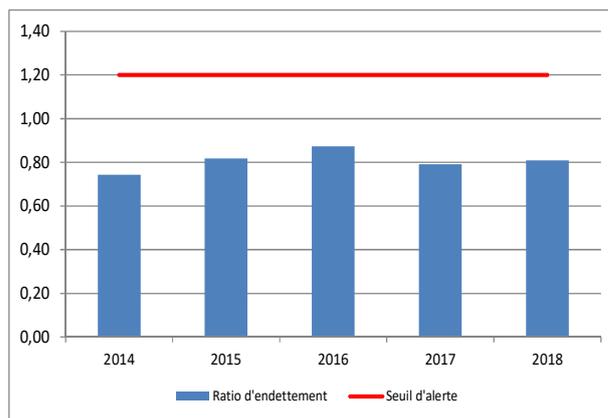
*la capacité dynamique de désendettement :*

elle détermine le nombre d'années nécessaire au remboursement intégral de la dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute :



*le ratio d'endettement :*

calculé par la Direction générale des finances publiques, dans le cadre du suivi financier des collectivités, il mesure le poids de l'encours de la dette sur les produits de fonctionnement (hors cessions)



Toutes choses égales par ailleurs, ces graphiques confirment à nouveau l'adéquation de la stratégie d'endettement avec la capacité financière de REDON Agglomération, et ce sans dégrader à moyen terme les marges de manœuvre.

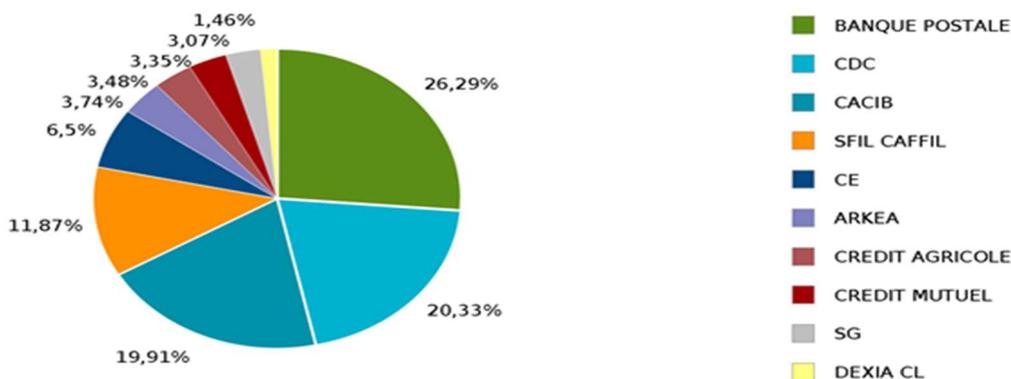
Dans un contexte d'incertitude sur la capacité de l'Etat à maintenir ses concours financiers et sur la portée de la réforme de la fiscalité directe locale, aux incidences éventuelles sur l'autofinancement de REDON Agglomération, il convient d'être prudent sur ce levier de financement.

### Une structure de dette toujours saine et adaptée aux besoins futurs

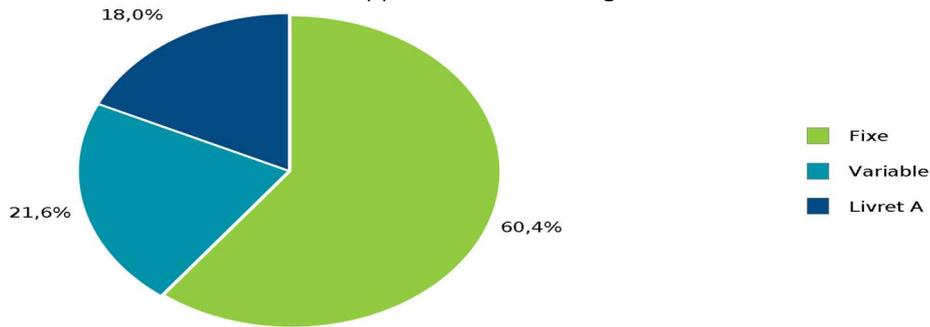
La structure de dette de REDON Agglomération s'apprécie au regard de sa composition.

S'agissant de la nature des contrats, l'ensemble de l'encours de dette de REDON Agglomération est classé en 1A, en application de la charte dite de bonne conduite.

Du point de vue des prêteurs, la collectivité a su répartir, au gré des consultations, son encours de façon équilibrée. Il est à préciser qu'à chaque consultation lancée cette année, le taux de couverture par les propositions bancaires a été largement supérieur au besoin, illustrant au passage la confiance des établissements dans la santé financière de la collectivité.



S'agissant de la stratégie de taux, l'encours de dette présente une part significative à taux fixe, ce qui limite son exposition au risque de taux, dans un contexte d'anticipation de reprise. Cette stratégie permet actuellement de bénéficier des taux bas et d'opportunités de renégociations moins coûteuses.

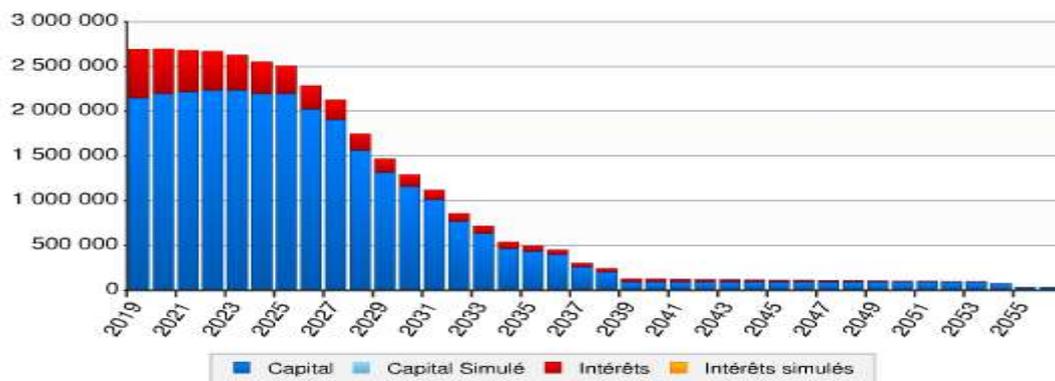


Avec 21.60 % de son encours adossé à des taux variables, voire 39.60 % en incluant la partie livret A, la répartition répond aux préconisations en la matière.

L'observation du taux moyen de la dette de 1.99 %, particulièrement bas (2.20 % en 2017) confirme le bénéfice des taux variables, mais également la forte disponibilité de liquidités, induisant le maintien de taux bas et de conditions favorables :

Type	Taux moyen
Fixe	2,51 %
Variable	0,60 %
Livret A	1,91 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>1.99 %</b>

En 2018, REDON Agglomération a supporté une annuité de dette consolidée de 2 244 K€, dont 1 692 K€ au titre du capital et 552 K€ pour les intérêts.



## ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

2019 est l'année « 2 » de la communauté d'agglomération, mais aussi et surtout l'année « -1 » de changements majeurs dans le périmètre d'intervention de REDON Agglomération, et donc de son intégration sur le territoire.

***Alors que 2019 aurait pu être attendu comme l'année de la digestion et du profit de son nouveau statut, il n'en sera rien ! Tout en maintenant le cap, elle marquera un tournant.***

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, REDON Agglomération est devenue autorité organisatrice des transports, ce qui revêt majoritairement le transport scolaire. Elle organisera pleinement sa première rentrée scolaire en septembre prochain, en lieu et place des régions. Outre un nouveau budget annexe, il s'agit surtout de nouveaux enjeux budgétaires conséquents, dans un contexte de rareté des chauffeurs de cars, d'augmentation du coût des carburants, .... Bref, autant d'indicateurs de nature à renforcer la vigilance sur la variation annuelle de cette compétence, pour laquelle la part « usagers » représente moins de 10 %. Les discussions sont toujours en cours avec les Régions pour assurer un transfert de compétences, et donc de moyens, couvrant intégralement le coût.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, REDON Agglomération a délégué sa compétence GEMAPI à l'EPTB Vilaine, avec le transfert de deux collaborateurs. Elle sera amenée à verser une contribution au syndicat.

2019 marquera l'année test de la redevance incitative, avec le déploiement complet des nouveaux bacs et circuits, mais surtout la facturation à blanc en mode incitatif. Alors que les effets sont déjà perceptibles sur la qualité du tri, cette étape est majeure pour l'avenir, dans un contexte confirmée en loi de finances pour 2019 de fortes progressions de la taxe générale sur les activités polluantes. Cette dynamique de taxe devra être anticipée dans la grille tarifaire à venir.

2019 finalisera les échanges autour du transfert de la compétence eau et assainissement, dont l'exercice est à la confluence de nombreux acteurs et modes de gestion différents. Quelle qu'en soit l'issue, l'exercice de cette compétence justifiera le renforcement des équipes.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, après une période de concertation, un nouveau règlement du temps de travail a été instauré, pour organiser les conditions de réalisation des 1 607 heures annuelles.

***Les réformes annoncées ou suggérées nécessitent une anticipation croissante du budget de REDON Agglomération, avec la préservation de leviers d'action. Les contours encore flous de la réforme de la fiscalité directe locale ou de la dotation globale de fonctionnement imposent une « gymnastique visionnaire ».***

En 2018, le rapport d'orientation budgétaire faisait état du changement de cap dans les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales, qui passaient d'un pacte de confiance avec une ponction sur les ressources, à un principe d'encadrement budgétaire des interventions des administrations publiques locales, avec une pression sur le volume des dépenses. Sur ce fondement, les collectivités sont attendues à hauteur de 13 milliards d'euros d'économies sur la période 2018-2022, sur la base de « non dépenses ».

Un an après, comme détaillé en première partie du présent rapport, cet engagement devrait être globalement tenu, mais la reprise des investissements devrait limiter les excédents de financement nécessaires à l'amélioration du déficit public.

Le contexte tendu d'examen des projets de loi de finances, encore maintenu ce jour dans l'attente du grand débat national, puis les difficultés ressenties quant au financement de la réforme de la taxe d'habitation et de la fiscalité locale dans son ensemble ne sont pas de nature à rassurer. Mais comment anticiper les mesures à venir alors que les règles du jeu avaient été arrêtées dans la loi de programmation pluriannuelle 2018-2022 ? Dans quelle proportion et sous quelle forme les collectivités vont participer au respect des engagements financiers nationaux auprès des partenaires européens ?

Afin d'assurer un autofinancement suffisant, REDON Agglomération pourrait anticiper une réforme de la fiscalité directe locale aux impacts potentiellement défavorables, en activant dès 2019 le pouvoir de taux. Cela pourrait concerner la taxe foncière sur les propriétés bâties.

**Gage d'une certaine autonomie financière, REDON Agglomération entend poursuivre la dynamique de son développement pour assurer l'accueil de nouveaux habitants et promouvoir le territoire auprès de nouveaux opérateurs économiques.**

Cela passe inévitablement par le maintien d'un programme d'investissement adapté, mais aussi par la démonstration de sa capacité à innover.

**La mise en œuvre du projet de territoire va se poursuivre autour des 5 axes qui en forment la colonne vertébrale : les mutations économiques, les transitions urbaine, environnementale et énergétique, le renforcement des solidarités territoriales et la mise en œuvre d'une démarche de marketing territorial.**

Une fois ces éléments de contexte exposés, les orientations budgétaires pour 2019 peuvent être présentées, en respectant l'angle de la capacité d'autofinancement et la capacité à investir, sans dégrader la situation financière future de la Communauté.

## FONCTIONNEMENT : LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

### Les recettes de fonctionnement

- Les contributions directes

Au regard de la variation physique des bases observée l'année précédente, une grande prudence est de mise dans les hypothèses de produits des contributions fiscales. Pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, une progression de 0.5 % est envisagée, et 1 % pour la cotisation foncière des entreprises.

Le produit attendu devrait donc davantage progresser sous l'effet de la revalorisation annuelle des valeurs locatives, arrêtée à 2.2 %. Cette disposition ne concerne pas les locaux professionnels.

Sur ce dernier point, il est à rappeler que le scénario retenu par le Gouvernement, pour la révision annuelle des valeurs locatives des locaux professionnelles n'apparaît pas favorable. Certaines collectivités pourraient de ce fait recevoir en notification des bases en recul.

En rapprochant ces bases anticipées des taux appliqués en 2018, les contributions directes devraient s'établir à 10 090 K€, soit en progression de 1.7 % en comparaison du réalisé 2017.

Fin 2018, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) anticipait un léger repli de la CVAE de 0.9 %, avec une prévision à 2 562 977 €. Un travail va être engagé courant 2019 pour vérifier l'affectation juste de cette recette au territoire.

Pour la taxe sur les surfaces commerciales, il est proposé d'anticiper une diminution du fait des mouvements observés courant 2018. D'une réalisation à 793 K€, la prévision 2019 pourrait se porter à 700 K€.

Pour l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, l'entrée effective en taxation de nouveaux redevables confirme une progression de recettes de 14 % en comparaison du budget primitif 2018. Elle devrait être notifiée pour 320 K€.

Toutes choses égales par ailleurs, et au nom du principe de prudence, les montants de FPIC (690K€) et le fonds national de garantie individuelle de ressources (508 K€) sont projetés à un niveau identique à 2018.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est déterminée annuellement en fonction du coût du service d'enlèvement et de traitement des déchets. Une augmentation est à envisager.

Pour la seconde année de sa perception, le produit de la taxe GEMAPI a été reconduit au niveau de 2018, soit 270 K€. Ceci correspond au produit nécessaire à la couverture des dépenses engagées par REDON Agglomération (principe d'une recette affectée).

De l'ensemble de ces orientations, hors politique de taux, il en découlerait une variation des impôts et taxes en recul de 0.5 % en comparaison du budget primitif 2018, ou plus exactement en progression de 1.1 % par rapport au réalisé 2018 (hors rôles supplémentaires).

- **Les dotations et allocations compensatrices**

La dotation globale de fonctionnement perçue par REDON Agglomération devrait bénéficier du mécanisme de garantie instauré en accompagnement de la réforme de la dotation d'intercommunalité, mais également participer, par une ponction, à la politique de péréquation décidée par l'Etat. Aussi, par prudence, une diminution de 8 % est attendue en comparaison du réalisé 2018.

S'agissant des dotations et allocations compensatrices, du fait du retrait des allocations « taxe d'habitation » du champ des variables d'ajustement, ce poste ne devrait pas subir de variation à la baisse trop importante. A noter toutefois que pour la 1<sup>ère</sup> année, la dotation de compensation de réforme de la taxe d'habitation devrait concourir au financement de la politique de péréquation de l'Etat, avec une baisse attendue de l'ordre de 5 %.

- **Les subventions et participations**

Pour mener à bien ses politiques publiques, REDON Agglomération active toutes les sources de financement envisageables, en répondant au mieux aux appels à projets ou en partageant les projets de la collectivité avec les partenaires institutionnels (Etat, régions, départements, ADEME, ARS, Agence de l'eau, ...).

C'est ainsi qu'en 2019, les subventions perçues pour le financement de postes ou pour la mise en œuvre opérationnelle (ex : OPAH) devraient être proposées à un niveau similaire.

La pérennisation de subventions perçues des régions et départements a été considérée avec une grande vigilance, en raison de l'encadrement des dépenses imposées à ces structures. Les derniers échanges avec les services concernés ne laissent pas envisager de baisse massive de ces participations.

- **Les autres ressources**

Les produits des services et du domaine devraient être reconduits au même niveau que le budget primitif 2018.

Pour les autres recettes, notamment locatives pour l'essentiel, une stabilité en volume est anticipée pour 2019.

### ***Les dépenses de fonctionnement***

Nouvelles compétences, nouveaux services, nouveaux équipements, ... riment avec adaptation des moyens.

Pour autant, dans un contexte plus modéré d'évolutions des recettes, la note de cadrage a fixé un cap à 0 dans l'évolution des dépenses de fonctionnement 2019, au nom de la préservation d'un autofinancement suffisant.

Ce cadrage s'appréciait hors charges de personnel. Ce poste devrait connaître une nouvelle progression, sous l'effet de l'organisation et la structuration des services, de l'anticipation nécessaire à l'exercice de nouvelles compétences.

Au total, tous budgets confondus, les dépenses réelles de fonctionnement devraient afficher une évolution de l'ordre de 600 K€.

- **Les charges à caractère général**

Après une année 2018 marquée par une forte progression, en raison de dépenses exceptionnelles (ex : étude eau-assainissement), le cadrage budgétaire imposait un recul de ce poste, tout en tenant compte des révisions tarifaires des fluides annoncées ou des marchés publics.

Des dépenses nouvelles seront engagées, parmi lesquelles peuvent être citées : la définition du Plan Climat Air Energie Territorial, le renforcement des interventions sur les bâtiments communautaires et l'impact de l'ouverture en année pleine du multi-accueil de Pipriac.

- **Les charges de personnel**

Dans un contexte d'évolution des compétences, de renforcement des obligations légales et réglementaires (ex protection des données personnelles) ou encore d'identification croissante des établissements publics de coopération intercommunale comme structure porteuse de missions nouvelles (PPGD), REDON Agglomération doit adapter son organisation.

Les nouvelles compétences à exercer à moyen terme nécessitent une anticipation, notamment pour organiser les transferts et l'exercice effectif. Ce sera le cas pour l'eau & l'assainissement.

A tout cela s'ajoutent les décisions nationales telles que l'augmentation des charges patronales, le glissement vieillesse technicité, le complément indemnitaire annuel ou le congé permanent de formation.

Sur ce fondement, et en tenant compte de l'effet « année pleine » des recrutements 2018, la masse salariale évoluerait en 2019 de près de 8 %.

De fait, l'année 2019 sera consacrée à la définition d'un organigramme cible à horizon 5 ans, afin d'engager activement une gestion prévisionnelle des emplois et compétences. C'est le gage d'un maintien de marges de manœuvre, sur un volume représentant environ un quart des recettes réelles de fonctionnement.

Les échanges autour de l'actualisation du règlement du temps de travail n'ont pas donné lieu à l'instauration d'avantages en nature, au sein de la collectivité. Cette information doit être précisée dans le rapport d'orientation budgétaire.

Cette masse salariale sera compensée par des recettes et/ou permettra d'en générer de nouvelles.

- **Les autres dépenses de fonctionnement**

Par délibération du 17 décembre 2018, la politique des fonds de concours a été reconduite pour l'année 2019, avec une modification dans la règle d'affectation en fonctionnement (40 % de l'enveloppe annuelle) et une actualisation du règlement intérieur, plus adapté aux enjeux actuels des communes.

Au stade des orientations, et dans l'attente des travaux de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges, au moins sur les sujets des mobilités et de la GEMAPI, les attributions de compensation versées aux communes membres seront maintenues aux valeurs 2018.

Sur le volet des subventions aux associations, après retraitement des événements exceptionnels de 2018, REDON Agglomération confirme bien son engagement en maintenant l'enveloppe pour les projets courants. A noter qu'au-delà de l'apport en numéraire, la Communauté contribue à la dynamique associative également à travers des aides indirectes (communication, mises à disposition de locaux, ...).

Sur la base du besoin de financement estimé dès 2019, les charges financières devraient s'établir à près de 400 K€. En 2019, l'optimisation de la trésorerie et la poursuite des négociations avec les établissements prêteurs sur les opportunités de renégociation devraient permettre de réduire ce poste

- **Les subventions d'équilibre aux budgets annexes**

Exception faite du budget annexe « Lotissement Lande St Jean » avec la réalisation de travaux de défense incendie, les budgets annexes Lotissements devraient s'inscrire dans la continuité de 2018. La poursuite de la promotion des espaces disponibles sera assurée, en vue d'une commercialisation effective à court terme.

Le budget annexe « piscines intercommunales » sera également dans la continuité de 2018, avec une attention particulière sur le diagnostic à venir de la piscine de Redon. Des travaux structurants seront étudiés.

Dans le respect du cadrage, le budget annexe « théâtre » assurera la programmation artistique et l'entretien de l'équipement, dans des conditions budgétaires similaires à 2018.

Le budget annexe « développement économique » concentrera une part importante des efforts d'investissement de la collectivité, à travers la réalisation effective de trois projets immobiliers. Sans incidence sur la masse salariale, ni les charges courantes en 2019, le recours nécessaire à l'emprunt, en complément des financements, influera sur la subvention d'équilibre, dans l'attente des recettes locatives en année pleine.

Pour sa deuxième année en régie, les recettes prévisionnelles de la régie des ports sont anticipées avec prudence, et insuffisantes à la couverture des charges de fonctionnement. Une subvention d'équilibre sera encore nécessaire en 2019.

En 2019, un nouveau budget annexe est créé, pour assurer le suivi de la compétence « mobilités ». Bien que cette année soit consacrée à la reprise de la compétence (scolaire et urbain) et non au développement du service, une subvention d'équilibre est à envisager, au regard des négociations en cours avec les régions.

Au final, au titre de ces cinq derniers budgets annexes, REDON Agglomération versera une subvention d'équilibre, dont le volume devrait progresser.

**En conclusion, la capacité d'autofinancement brute serait en léger recul en comparaison du budget primitif 2018. Elle s'établissait à 2 922 K€, hors résultat 2017 reporté.**

## INVESTISSEMENT : LES PROJETS A MENER

L'année 2019 d'investissement est placée sous le signe de la continuité des engagements pris par REDON Agglomération, en allant de la finalisation des consultations de marchés publics à la livraison des projets. Quelques études de faisabilité demeurent inscrites, mais pour une part très faible.

En accompagnement des projets majeurs de la mandature (cf annexe 2), REDON Agglomération entend préserver une part suffisante au renouvellement des équipements de services ou à la conservation de son patrimoine croissant. Pour illustrer, on peut souligner qu'en 6 ans, la surface totale bâtie entretenue par la collectivité est passé de 36 161 m<sup>2</sup> à 72 157 m<sup>2</sup>, soit une progression de 99.5 %.

De façon succincte, au stade des orientations budgétaires, il semble opportun d'exposer les principaux projets, au profit de toutes les compétences communautaires.

### ***Des actions au profit de l'attractivité économique***

Compétence majeure, mais aussi enjeu fort du projet de territoire, le développement économique apparaît comme une locomotive à l'attractivité du territoire et à sa dynamique.

En réponse aux attentes nouvelles en immobilier, REDON Agglomération a notifié les marchés de travaux pour la réhabilitation de l'ancien site industriel de Faurecia-Briangaud, pour la construction de 6 ateliers-relais et pour l'aménagement des locaux situés sur le parvis de la gare. Outre le suivi opérationnel et la livraison, l'année 2019 sera également consacrée à la poursuite de la commercialisation de ces espaces, pour assurer un tuilage fin entre l'annuité d'emprunts et la recette locative. **Au cumul de ces trois projets, REDON Agglomération aura supporté 7.5 M€ de travaux.**

En complément, REDON Agglomération a engagé, aux côtés de la Ville de Redon, **la réhabilitation du site « Stefimmo »** avec la concrétisation, sous le couvert d'une convention avec l'établissement public foncier (EPF), de l'acquisition immobilière. S'en suivront rapidement les opérations de démolition et dépollution portées par l'EPF. Une convention viendra régler les engagements financiers de l'Agglomération et de la ville.

Des réflexions sont en cours, quant à l'aménagement de nouveaux parcs d'activités ou d'extension, en réponse aux attentes des entreprises. L'adéquation entre une offre suffisante et la capacité à la financer reste une équation difficile, dans un contexte financier mouvant.

Attirer des entreprises et des ménages impose la capacité à déployer des infrastructures adaptées. C'est ainsi que REDON Agglomération a fait le choix de poursuivre **la mobilisation d'une enveloppe budgétaire conséquente en faveur du très haut débit.**

Cette stratégie passe également par une politique de maîtrise foncière visionnaire (500 K€), à l'échelle du territoire, et ce dans un contexte concurrentiel par les grands sites industriels ou métropolitains voisins.

### ***Des actions dans le respect des générations futures***

Dans le domaine de l'environnement, au titre du plan d'actions et des préventions contre les inondations (PAPI), les acquisitions foncières pour la renaturation de la zone portuaire seront poursuivies.

En 2018, le budget primitif portait les investissements majeurs pour le changement de mode de financement de la compétence déchets. La finalisation sera inscrite en 2019. Les études pour le centre de transfert seront engagées en 2019.

L'expérimentation en faveur de la mobilité durable sera poursuivie avec la mise en location de nouveaux vélos à assistance électrique ou encore la réflexion autour d'un dispositif d'auto-partage.

### ***Des actions pour renouveler l'image du territoire***

A l'issue d'une année riche en concertation, soldée par l'approbation du plan-guide, le vaste programme de renouvellement urbain, Confluences 2030, va entrer dans une nouvelle ère avec la signature des marchés de maîtrise d'œuvre. Sous le couvert d'un pacte de gouvernance, REDON Agglomération et les communes de

Redon et Saint-Nicolas-de-Redon enclencheront les premières programmations. L'année 2019 sera également consacrée à la concrétisation des financements institutionnels.

Au nom de l'innovation, REDON Agglomération poursuivra son partenariat autour d'une mobilité décarbonée. Cela prendra la forme en 2019 d'une étude de faisabilité sur l'hydrogène. Une participation au capital d'une société d'économie mixte devra être envisagée en 2019 ou en 2020.

Toujours dans un souci de développement et d'opportunité économique, REDON Agglomération a diligenté fin 2018 une étude de faisabilité pour l'installation d'un Data center sur le territoire.

### ***Un renforcement des équipements communautaires***

Avec une première pierre annoncée dès l'été 2018, le projet de la base nautique, située sur le site de la Corderie, a été contraint par le résultat d'une première consultation de marchés publics. Après ajustements mineurs du projet, une consultation est en cours, dans l'optique d'une notification au 1<sup>er</sup> semestre, sous réserve d'un coût raisonnable et d'un plan de financement équilibré.

Un diagnostic de la piscine de loisirs de Redon apparaît nécessaire, pour assurer l'adaptation de l'équipement aux nouvelles attentes de la population et pour programmer un plan pluriannuel d'investissement. Dès 2019, des travaux d'amélioration et de réhabilitation vont être engagés.

Un projet autour du parterre de la médiathèque, en lien direct avec l'activité de cet établissement, devrait se concrétiser pour valoriser cet espace de cœur de ville et adapter son usage à la fréquentation importante des scolaires notamment.

Côté ports, les travaux se poursuivront autour de la passerelle et des études de la capitainerie, dans un souci de modernisation de l'offre de service et d'adaptation à la vie urbaine.

### ***Un accompagnement des acteurs du territoire***

La politique des fonds de concours en faveur des communes membres a été reconduite, dont une part conséquente est mobilisée, par les communes, en investissement. Les projets d'équipements communaux, le renouvellement des équipements et l'entretien du patrimoine (voirie et bâtiments) œuvrent pour le rayonnement du territoire.

C'est également le cas des opérations financées dans le cadre de l'OPAH-RU ou par le Pass Commerce. Une réflexion est en cours autour d'un dispositif d'aides à l'agriculture, en collaboration avec le Chambre d'Agriculture de Bretagne.

Sans que le porteur ne soit identifié, le projet de résidence polymorphe « tourisme/étudiants » marquera également l'année 2019, avec les résultats de l'appel à manifestations d'intérêt engagé conjointement par la Communauté et la ville de Redon.

***Au total, un programme d'investissement pour le budget administration générale d'environ 9 M€ devrait être arrêté dont le financement serait assuré pour les trois quart par l'autofinancement, les subventions et des ressources propres. Le solde nécessitera un recours à l'emprunt.***

***Au titre des budgets annexes développement économique et ports, le besoin de financement est évalué à 5 M€.***

## LES PERSPECTIVES

L'intégration croissante de REDON Agglomération sur son territoire, aux côtés de communes engagées, renforce le pouvoir d'attraction et d'existence au cœur du triangle inter-métropolitain. Pour autant, le chemin est encore long pour asseoir une vision partagée des atouts du territoire.

Les orientations budgétaires pour 2019 mettent parfaitement en exergue l'ampleur et le poids de changement, tant d'un point de vue organisationnel que financier. Avec les prises de compétences en cours d'évaluation, une autre marche est à franchir.

Aussi, l'objectif immédiat pour REDON Agglomération est d'assurer et d'assumer cette transformation rapide, tout en marquant sa différence et son ambition.

Dans les mêmes termes que 2018, tout en étant volontaire, audacieuse et avant-gardiste, Redon Agglomération restera prudente et éclairée au bénéfice de la préservation de marges de manœuvre d'investissement, mais aussi du maintien du niveau et de la qualité des services publics déployés dans le respect de l'équilibre territorial.

Ces orientations impulsent également la nécessité d'une relation de confiance et de stabilité avec l'Etat, les régions et les départements, mais aussi la transformation du lien intercommunalité-communes. La bienveillance naturellement admise de la part du groupement doit s'élargir aux communes. La mutualisation et/ou la coopération entre services seront les garantes de la préservation des équilibres.

**Au-delà des investissements, c'est bien une réflexion commune qui garantira la préservation de marges suffisantes à l'offre de services et d'équipements de qualité.**

**ANNEXES**
**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**
**Annexe 1 sur l'évolution détaillée de la population 2008-2016**

		2008	2016	Variation 2008-2016	
				Commune	Département
<b>MORBIHAN</b>	Allaire	3 487	3 964	13,7%	4,4%
	Béganne	1 372	1 425	3,9%	
	Les Fougerêts	897	970	8,1%	
	Peillac	1 791	1 908	6,5%	
	Rieux	2 763	2 937	6,3%	
	Saint Gorgon	334	390	16,8%	
	Saint Jacut les Pins	1 702	1 846	8,5%	
	Saint Jean-la-Poterie	1 455	1 558	7,1%	
	Saint Perreux	1 120	1 246	11,3%	
	Saint Vincent-sur-oust	1 255	1 517	20,9%	
	Théhillac	523	589	12,6%	
<b>ILLE ET VILAINE</b>	Bains/ Oust	3 318	3 580	7,9%	10,8%
	Bruc-sur-Aff	827	883	6,8%	
	La Chapelle de Brain	919	980	6,6%	
	Langon	1 405	1 466	4,3%	
	Lieuron	644	807	25,3%	
	Pipriac	3 182	3 791	19,1%	
	Redon	9 601	9 820	2,3%	
	Renac	909	1 017	11,9%	
	Saint Ganton	408	433	6,1%	
	Sainte Marie	2 100	2 326	10,8%	
	Saint-Just	1 009	1 096	8,6%	
	Sixt-sur-Aff	2 050	2 155	5,1%	
	<b>LOIRE ATLANTIQUE</b>	Avessac	2 357	2 556	
Conquereuil		1 011	1 125	11,3%	
Fégréac		2 131	2 496	17,1%	
Guémené-Penfao		4 876	5 295	8,6%	
Masserac		573	704	22,9%	
Pierric		883	1 001	13,4%	
Plessé		3 938	5 422	37,7%	
Saint Nicolas-de-Redon		2 935	3 234	10,2%	

Source : INSEE

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**
**Annexe 2 sur les autorisations de programme et les crédits de paiement**

N° AP	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT				
	Pour mémoire AP votée, y compris ajustement	Révision N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Antérieurs 2017	2018	2019	Reste à financer	
<b>BUDGET ADMINISTRATION GENERALE</b>								
012010/2010	MULTI ACCUEILS	6 640 059,06		6 640 059,06	5 294 751,89	1 138 197,51	207 109,66	0,00
012013/2013	PLAN EAU RIVIERE	2 518 861,44	-495 042,52	2 023 818,92	1 651 810,00	345 231,46	26 777,46	0,00
012014/2014	RECYCLERIE	1 098 787,01	-82 294,61	1 016 492,40	560 925,92	355 566,48	100 000,00	0,00
012017/2017	BASE NAUTIQUE LA CORDERIE	2 850 000,00		2 850 000,00	240 028,80	71 858,58	800 000,00	1 738 112,62
022012/2012	REHABILITATION DES DECHETERIES	4 125 007,52		4 125 007,52	3 904 166,52	190 082,70	30 758,30	0,00
022014/2014	TRES HAUT DEBIT	4 197 213,00		4 197 213,00	2 586 982,00	198 599,94	898 279,00	513 352,06
022016/2016	PROGRAMME LOCAL DE L HABITAT	1 749 400,00		1 749 400,00	19 949,00	125 412,70	442 900,00	1 161 138,30
042015/2015	EXTENSION POLE DE SANTE SIXT SUR AFF	332 910,50	-22 898,44	310 012,06	21 510,50	219 201,56	69 300,00	0,00
042016/2016	AMENAGEMENT DE LA ZONE PORTUAIRE	3 885 000,00		3 885 000,00	0,00	0,00	500 000,00	3 385 000,00
052015/2015	MUSEOGRAPHIE SCENOGRAPHIE MAISON NATURE ET MEGALITHES	208 561,60	-2 541,91	206 019,69	201 561,60	4 458,09	0,00	0,00
032018/2018	FONDS DE CONCOURS COMMUNES MEMBRES	3 206 705,52		3 206 705,52	0,00	69 341,82	2 000 000,00	1 137 363,70
<b>TOTAL</b>		<b>30 812 505,65</b>	<b>-602 777,48</b>	<b>30 209 728,17</b>	<b>14 481 686,23</b>	<b>2 717 950,84</b>	<b>5 075 124,42</b>	<b>7 934 966,68</b>
<b>BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>								
012011/2011	Immeuble de bureaux rue Charles Sillard A Redon	8 111 525,25		8 111 525,25	8 060 025,25	0,00	51 500,00	0,00
012017/2017	Immeuble tertiaire parvis de la gare	3 800 000,00		3 800 000,00	0,00	2 569 233,33	1 230 766,67	0,00
012018/2018	Site ex-Faurecia-Siebert : acquisition et aménagement	2 400 000,00		2 400 000,00	48 110,00	577 235,16	1 774 654,84	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>14 311 525,25</b>	<b>0,00</b>	<b>14 311 525,25</b>	<b>8 108 135,25</b>	<b>3 146 468,49</b>	<b>3 056 921,51</b>	<b>0,00</b>
<b>BUDGET ANNEXE PISCINES INTERCOMMUNALES</b>								
012016/2016	Réhabilitation de la piscine de Peillac	753 423,50	0,00	753 423,50	632 761,60	96 877,90	23 784,00	0,00
<b>BUDGET ANNEXE PORTS DE PLAISANCE ET DE COMMERCE</b>								
032016/2016	Equipements des ports de Redon	1 639 001,00	0,00	1 639 001,00	136 055,15	920 083,49	582 862,36	0,00

## SOURCES DOCUMENTAIRES

### **Cadre juridique du D.O.B.**

Code Général des Collectivités Territoriales

### **Recensement de la population - Enquêtes de recensement de 2010 à 2019**

*I.N.S.E.E. - Note de décembre 2018*

### **Statistiques de REDON Agglomération**

Fiche individuelle D.G.F. 2018 - Juillet 2018

*Ministère de l'Intérieur Direction Générale des Collectivités Locales*

### **Taxe d'habitation - Renseignements extraits du rôle général 2018 - État 1386 TF**

*Direction Générale des Finances Publiques*

### **Taxes foncières - Renseignements extraits du rôle général 2018 - État 1386-bis TH**

*Direction Générale des Finances Publiques*

### **Fiscalité locale - Statistiques**

*Direction Générale des Finances Publiques*

### **État de la Dette de REDON Agglomération au 31/12/2018**

Site en ligne Finance Active - Décembre 2018

*Finance Active*

### **Panorama de la situation économique mondiale et européenne**

Site en ligne Finance Active - Novembre 2018

*Finance Active*

### **Rapport Observatoire des finances locales - Les finances des Collectivités Locales en 2018**

Observatoire des Finances Locales

*Président : André Laignel - Rapporteur : Charles Guené*

### **Note de conjoncture immobilière**

*Notaires de France - 2018*

### **Observatoire économique de l'Ille-et-Vilaine - EPCI Pays de Redon**

Edition 2018

*CCI de Rennes - MEDEFI*

### **Diagnostic socio-économique - Pays de Redon**

Edition 2018

*Agence d'attractivité et de développement - Redon*

### **Note de conjoncture sur les Finances Locales**

Novembre 2018

*La Banque Postale*

### **L'immobilier en Ille-et-Vilaine**

Décembre 2018

*Ouest France*